

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

## TABLE DES MATIERES

	Page
⇒ Procès verbal de la réunion du Bureau Syndical du 8 janvier 2013.....	3
⇒ Procès verbal de l'assemblée générale du Comité Syndical du 22 janvier 2013 .....	19
⇒ Recueil des actes administratifs n° 01-2013 .....	61

**SYDER**

61 Chemin du Moulin Carron – 69574 DARDILLY CEDEX Tél. 04.72.18.75.00 Fax 04.78.33.84.91  
Email : syder@syder.fr - Site Internet : www.syder.fr



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE**

**REUNION  
DU BUREAU SYNDICAL  
DU 8 JANVIER 2013**



# PROCES VERBAL

## DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL

Le 8 janvier 2013 à 14 h 30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Paul VIDAL, Président du Syndicat, au siège du SYDER, 61 Chemin du Moulin Carron à DARDILLY.

### 13 membres présents

M. VAN DER HAM (Le Bois d'Oingt)  
M. BRECHARD (Chamelet)  
M. SAGE (Fleurieux sur l'Arbresle)  
Mme MIGNARD (Marcy sur Anse)  
M. MOUREY (Meaux la Montagne)  
M. BECUE (Meyzieu)  
Mme NYFFENEGGER (Mions)

M. BRACHET (Montagny)  
M. CHERMETTE (Pont Trambouze)  
M. MARTIN (St Clément de Vers)  
Mme SURREL (St Maurice sur Dargoire)  
M. VIDAL (Toussieu)  
M. PHILIBERT (Vaux en Beaujolais)

### 10 membres absents, excusés

M. DUFFET (Ancy)  
M. HECHAICHI (Belleville)  
M. DUBOST (Cercié)  
M. DURAND (Chaponnay)  
M. COSTE (Corbas)

Mme D'ANIELLO-ROSA (Givors)  
M. SCARNA (Grézieu le Marché)  
M. JASSERAND (Marcy l'Etoile)  
M. THOLLET (St André la Côte)  
M. POUILLY (St Loup)

**Sur un effectif global de 23 délégués en exercice**

**Secrétaire de séance :** Daniel MARTIN

---

Assistaient également à la réunion :

Estelle BOUR : Chargée de Direction du SYDER  
Sylvie CHASSAING : Assistante de Direction du SYDER



# ORDRE DU JOUR

- ⇒ Amélioration esthétique des réseaux  
*Approbation de la convention article 8 entre le SYDER et ERDF pour 2013 et 2014*
- ⇒ Partenariat « Service Prévenance Travaux »  
*Approbation de la convention entre le SYDER et ERDF*
- ⇒ Ouverture de postes - Mise à jour du tableau des effectifs
- ⇒ Accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires  
*Approbation du programme pluriannuel*
- ⇒ Entreprise ETDE  
*Changement de dénomination sociale*
- ⇒ Marchés 2012 CEGELEC/INEO  
*Avenant relatif au montant estimatif figurant dans l'acte d'engagement*
- ⇒ CRAC 2011 d'ERDF  
*Proposition de motion de refus*
- ⇒ Comité syndical du 22 janvier 2013  
*Examen du projet d'ordre du jour*
- ⇒ Questions diverses





# RELEVÉ DES DÉBATS

## PREAMBULE

---

Avant de commencer la réunion, Paul VIDAL souhaite faire part aux membres du bureau de la nomination d'Estelle BOUR au poste de Chargée de Direction du SYDER en remplacement de Philippe CORBON, qui a demandé à être déchargé de ses fonctions de direction.

M. BRACHET souhaite savoir si Estelle BOUR abandonne ses fonctions précédentes de responsable du service Energies.

Paul VIDAL précise qu'à ce jour, Estelle BOUR cumule les deux fonctions dans l'attente de son remplacement dans son poste précédent.

Il explique que Philippe CORBON reste au SYDER et est désormais chargé de mission responsable du contrôle des concessions.

## AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE DES RESEAUX

---

Paul VIDAL rappelle aux membres du Bureau Syndical que par contrat du 24 février 1993, le SYDER a concédé à Electricité de France la distribution publique d'électricité sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes.

Le projet de convention proposé a pour objet de fixer le montant de la contribution annuelle du concessionnaire au titre de l'article 8 du cahier des charges pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014, et de préciser les modalités de fonctionnement.

Il rappelle les termes de l'article 8 : « *Comme participation au financement de travaux dont l'autorité concédante est maître d'ouvrage et destinée à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession, le concessionnaire versera à l'autorité concédante une contribution annuelle (...).*

*(...) Le concessionnaire participera, à raison de 40 % du coût hors TVA, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession. »*

Selon l'article 3 du projet de convention, la contribution du concessionnaire serait fixée à 340 000 € HT par an pour les années 2013 et 2014.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce point est soumis au vote.

Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention Article 8 avec ERDF pour les années 2013 et 2014 (cf. délibération).**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT « SERVICE PREVENANCE TRAVAUX »**

---

Paul VIDAL informe les membres du Bureau Syndical qu'ERDF, en tant que concessionnaire, et le SYDER, en tant qu'autorité concédante maître d'ouvrage, interviennent régulièrement sur les réseaux électriques de distribution, pour la réalisation de travaux programmés.

Ces interventions nécessitent généralement des coupures d'électricité qui vont affecter les communes du territoire du SYDER, et donc leurs administrés.

Dans ce contexte, la mise en place d'un dispositif de communication adapté entre le SYDER, ERDF, les communes concernées et leurs habitants peut s'avérer nécessaire.

La convention a pour objet de définir et de formaliser le service « Prévenance Travaux » proposé par ERDF au bénéfice des communes adhérentes du SYDER.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention de partenariat.

M. BRACHET (Montagny) souhaite connaître le délai d'ERDF pour informer la commune par SMS.

Paul VIDAL espère que les élus seront informés suffisamment tôt avant la coupure. Le système d'information par SMS est prévu par ERDF, mais sa mise en œuvre effective risque d'être longue, puisqu'il va falloir répertorier, pour chaque commune, les numéros de téléphone pertinents.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce point est soumis au vote.

Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat « Service Prévenance Travaux » avec ERDF (cf. délibération).**

## **OUVERTURE DE POSTES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

Paul VIDAL informe les membres du Bureau Syndical que les besoins actuels du Syndicat en personnel nécessitent une modification du tableau des effectifs.

Il propose donc les ouvertures de postes suivantes :

- Dans la filière technique : deux postes de technicien principal de 2° classe et un poste de technicien.
- Dans la filière administrative : un poste d'attaché principal en vue de renforcer la compétence du Syndicat en matière de finances par le recrutement d'un directeur financier. Pour ce poste, il précise qu'une solution alternative est également envisageable, à savoir le recours à un consultant extérieur pour une durée déterminée en fonction des besoins du SYDER.

En réponse à une question d'Alain VAN DER HAM, Paul VIDAL répond que la commission « recrutement » est indispensable pour le recrutement d'agents aux postes de catégorie A. A contrario, pour les agents de catégories B et C, il laisse le soin au directeur et au responsable du Service concerné de procéder aux recrutements.

M. VAN DER HAM (Le Bois d'Oingt) intervient sur plusieurs sujets sur lesquels, à son avis, le SYDER a pris du retard : le recensement de l'éclairage public, le remplacement des luminaires équipés de sources « ballon fluorescent », la valorisation des certificats d'économie d'énergies. Il pense néanmoins que, dans la conjoncture actuelle, il faut être prudent dans les nouveaux recrutements.

Paul VIDAL précise que l'ouverture de ces postes au tableau des effectifs ne veut pas dire recrutement dans l'immédiat.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce point est soumis au vote.

Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Bureau approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs telle que présentée en séance (cf. délibération).**

## **ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES**

---

Paul VIDAL informe les membres du Bureau Syndical que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 instaure un dispositif de titularisation des agents non titulaires qui remplissent un certain nombre de conditions.

Le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 détermine les cadres d'emplois et les grades ouverts au dispositif, le mode de recrutement retenu et les conditions de nomination et de classement dans les cadres d'emplois.

En application de ces deux textes, les collectivités territoriales et leurs établissements publics mettent en place un programme pluriannuel d'accès à l'emploi public de leurs agents contractuels qui remplissent les conditions.

Le programme pluriannuel du SYDER concerne Hervé KERNEIS. Il est proposé à l'approbation du Bureau Syndical, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 8 janvier 2013.

Martine SURREL fait part de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, qui s'est réuni ce jour dans la matinée. Elle précise que beaucoup de contractuels occupent des postes dans la fonction publique territoriale. Cette situation fait réagir les centres de gestion qui pensent que les concours d'entrée dans la fonction publique territoriale ne sont pas nécessairement bien adaptés aux besoins de recrutement des collectivités.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce point est soumis au vote.

Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Bureau approuve, à l'unanimité, ce programme d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires (cf. délibération).**

## **CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE ETDE**

---

Paul VIDAL indique aux membres du Bureau Syndical que par courrier reçu le 20 décembre 2012, l'entreprise ETDE a informé le SYDER du changement de sa dénomination sociale, qui deviendra « BOUYGUES Energies & Services » à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

Cette entreprise est titulaire actuellement de cinq marchés pluriannuels de maintenance de l'éclairage public 2010-2013 (114/10, 115/10, 116/10, 117/10, 118/10) et de trois marchés pluriannuels de travaux 2012-2015 (415/12, 416/12, 418/12).

Elle est également titulaire de marchés pluriannuels antérieurs non soldés à ce jour : deux marchés de maintenance de l'éclairage public 2006-2009 (110/06, 111/06) et deux marchés pluriannuels de travaux 2008-2011 (401/08, 402/08).

Il est proposé d'autoriser le Président à signer tous documents d'avenant permettant au SYDER et à l'entreprise concernée de poursuivre leurs relations contractuelles dans le cadre de ces marchés en substituant la nouvelle dénomination sociale « BOUYGUES Energies & Services » à la dénomination antérieure « ETDE ».

M. VAN DER HAM (Le Bois d'Oingt) intervient pour faire part de son étonnement que des marchés de maintenance de la période 2006-2009 ne soient toujours pas soldés.

Paul VIDAL précise qu'il s'agit en l'espèce de retards de facturation de l'entreprise, empêchant la clôture des marchés, et non de travaux non terminés.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce point est soumis au vote.

Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Bureau approuve, à l'unanimité, le changement de dénomination de l'entreprise ETDE en BOUYGUES Energies et Services (cf. délibération).**

## **AVENANTS AUX MARCHES 2012 CEGELEC/INEO**

---

Paul VIDAL rappelle que le groupement d'entreprises CEGELEC CENTRE EST et INEO est titulaire de deux marchés pluriannuels de travaux 2012-2015 : 409/12 (mandataire INEO), et 411/12 (mandataire CEGELEC CENTRE EST).

Il est apparu qu'il figurait une erreur matérielle dans les actes d'engagement de ces deux marchés : le montant annuel TTC estimatif du marché qui y est mentionné est de 30 790 000 €, correspondant au montant total estimatif de l'ensemble des lots et non de chaque lot concerné.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant à ces deux marchés pour rectifier cette erreur (marché 409/12 : montant 1 310 000 € TTC ; marché 4011/12 : montant 1 000 000 € TTC).

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce point est soumis au vote.

Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Bureau approuve, à l'unanimité, les avenants aux marchés 2012 de CEGELEC/INEO (cf. délibération).**

## CRAC 2011 D'ERDF

---

Paul VIDAL informe les membres du Bureau Syndical que dans le cadre d'une démarche concertée des neuf syndicats regroupés dans l'USERA (Union des Syndicats d'Energies de Rhône-Alpes), il est proposé de débattre du refus éventuel du CRAC 2011 d'ERDF (Compte Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire). Le cadre de motion proposé a été élaboré et voté à l'unanimité par le conseil d'administration de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Il précise qu'ERDF a décidé, de manière unilatérale et sans concertation, le prolongement de la durée d'amortissement d'ouvrages concédés. Cette décision est importante pour le SYDER dans la perspective prochaine de la fin du contrat de concession qui lie le SYDER à ERDF jusqu'en 2018.

Lorsque le SYDER va renouveler le contrat de concession, ce rallongement unilatéral de la durée des amortissements va impacter financièrement le Syndicat de manière importante. Cela rendra très difficile une reprise éventuelle du contrat par d'autres candidats, le ticket d'entrée risquant d'être dissuasif.

Cette décision nationale pénalise fortement l'ensemble des Syndicats d'Energies. La FNCCR a pris conscience de ce problème et a pris une motion à l'unanimité pour acter de son désaccord. L'USERA a pris également la décision unanime de proposer à chaque Syndicat rhônalpin l'adoption de cette motion de refus sur le compte-rendu d'activités d'ERDF pour 2011 pour formaliser ce problème et contraindre le concessionnaire à s'expliquer et revenir sur sa décision.

M. VAN DER HAM dit que le SYDER est propriétaire des réseaux, c'est donc lui qui amortit les réseaux. Il demande si ERDF a le droit de prendre une telle décision.

Par ailleurs, il souhaite savoir sur combien d'années le SYDER amortit l'éclairage public.

N'étant pas en mesure de lui répondre dans l'immédiat, Paul VIDAL propose de faire figurer cette information dans le procès-verbal<sup>1</sup>.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce point est soumis au vote.

Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Bureau approuve, à l'unanimité, le projet de motion présenté (cf. délibération)**

---

<sup>1</sup> Les réseaux d'éclairage public sont amortis par le SYDER sur 40 ans (délibération du comité syndical n° 2011-09 du 8 février 2011)

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE DU 22 JANVIER 2013**

---

En fin de réunion, les membres du Bureau Syndical examinent tous les points du projet d'ordre du jour du comité du 22 janvier 2013.

Mme NYFFENEGGER (Mions) demande à quoi correspond la décision modificative budgétaire n°2.

Philippe BECUE n'étant pas en mesure de répondre, Paul VIDAL propose de faire figurer la réponse dans le compte-rendu<sup>2</sup>.

Les autres points n'appellent pas d'observations particulières.

---

<sup>2</sup> L'inscription de ce point au projet d'ordre du jour du comité est issue d'une erreur matérielle (copié-collé malencontreux effectué par la responsable du service administratif). Ce point a donc été retiré de l'ordre du jour du comité suite à la réunion du bureau syndical.

# QUESTIONS DIVERSES

## CONTRIBUTIONS DES COMMUNES EN 2013

---

Paul VIDAL présente un nouvel état récapitulatif des charges des communes en 2013, destiné à être plus lisible que la forme précédente. Le courrier d'accompagnement de l'envoi des charges attirera l'attention des maires sur cette nouvelle présentation, en sollicitant leurs observations éventuelles, pour l'améliorer encore si nécessaire.

## SITE INTERNET DU SYDER

---

Paul VIDAL fait part de quelques nouveautés qui seront mises en ligne sur le site Internet à l'attention des adhérents :

- Toutes les informations de consommations électriques et de facturation émise par EDF pour l'éclairage public des communes.

- La base de données du SYDER des travaux en cours et en projet.

M. VAN DER HAM dit que ce nouveau site est beaucoup plus agréable que l'ancien. Il demande quand les communes pourront accéder au portail « Adhérents ».

Estelle BOUR répond que le portail « Adhérents » est actuellement en cours de test interne. La diffusion des codes d'accès aux communes devrait intervenir prochainement<sup>3</sup>.

## INTERVENTIONS DE M. VAN DER HAM (LE BOIS D'OINGT)

---

- Recensement de l'éclairage public

M. VAN DER HAM (Le Bois d'Oingt) demande quand les communes vont recevoir le recensement de leur patrimoine d'éclairage public.

Estelle BOUR précise que le recensement de terrain est achevé pour la totalité des communes. Les données sont validées par les services pour environ une centaine de communes à ce jour. Ces communes ont reçu les éléments correspondants. Les autres communes reçoivent ces informations au fur et à mesure de l'avancement des travaux de validation des données.

---

<sup>3</sup> Les identifiants permettant l'accès au portail adhérents ont été adressés aux communes par courrier du 8 février 2013.



- Eclairage public réseau sensible

M. VAN DER HAM rappelle que l'éclairage public est classé « réseau sensible » dans le cadre du décret<sup>4</sup> relatif aux DICT<sup>5</sup>. Il doit donc être cartographié à 50 cm près. Il demande quelle est la démarche engagée par le SYDER à ce sujet.

Estelle BOUR précise que cette démarche est en cours, et a commencé par le géoréférencement des ouvrages. Pour l'heure, la zone d'implantation des ouvrages déclarée est la commune, puis cela sera affiné à l'échelle de la rue, pour arriver jusqu'à la précision réglementaire dans les délais requis<sup>6</sup>.

## **INTERVENTION DE MME MIGNARD (MARCY SUR ANSE)**

---

Mme MIGNARD (Marcy sur Anse) informe le bureau qu'à l'issue du dernier comité syndical, elle a interrogé le technicien de secteur du SYDER à propos de travaux sur sa commune. A la demande de celui-ci, elle a adressé un courrier au SYDER en appui de cette question verbale. Elle s'étonne que ce courrier n'ait fait à ce jour, soit depuis près de 40 jours, l'objet d'aucune réponse du Syndicat.

Paul VIDAL ne peut que présenter ses excuses pour ce dysfonctionnement manifeste qui n'est pas conforme aux instructions de réactivité qu'il a données aux services. Il charge Estelle BOUR de préparer une réponse au plus tôt<sup>7</sup>.

## **INTERVENTION DE M. BRACHET (MONTAGNY)**

---

M. BRACHET (Montagny) informe le SYDER que GrDF est intervenu sur sa commune pour supprimer une conduite abandonnée. La tranchée est restée ouverte deux semaines, dans des conditions de sécurité très insuffisantes. Des courriers ont été envoyés à GrDF par la municipalité à ce sujet. M. BRACHET précise qu'il a également transmis à M. CORBON toutes les informations<sup>8</sup> sur cette affaire, et demandé que le SYDER intervienne en tant qu'autorité concédante du réseau gaz.

Paul VIDAL répond qu'un courrier sera transmis à M. BRESSON, Directeur de GrDF pour attirer son attention sur ce dysfonctionnement et lui demander d'enquêter à ce sujet.

---

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 16 h 30.

---

<sup>4</sup> Décret n°2012-970 du 20 août 2012, modifiant l'article R 254-2 du Code de l'Environnement.

<sup>5</sup> Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux.

<sup>6</sup> Délais de géoréférencement : 2019 pour les zones urbaines et 2026 pour l'ensemble du territoire national.

<sup>7</sup> Cette affaire, liée à la maintenance de l'éclairage public, est en cours de règlement (interventions de l'entreprise sur le site depuis la réunion du bureau syndical).

<sup>8</sup> Courriel du 16 novembre 2012 adressé à GrDF avec copie au SYDER.



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE**

**ASSEMBLEE GENERALE  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 22 JANVIER 2013**



# Assemblée Générale du Comité Syndical du 22 janvier 2013

## TABLE DES MATIERES

	Page
⇒ Procès verbal de l'assemblée générale du Comité Syndical du 22 janvier 2013 (pages blanches) .....	23
⇒ Annexes (pages roses) .....	47
⇒ Recueil des actes administratifs n°01-2013 (pages vertes).....	61



# PROCES VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 22 janvier 2013 à 18 h, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Paul VIDAL, Président du Syndicat, au « Domaine des Douze Communes » à ANSE :

### 150 membres titulaires présents

M. CHAUD (Alix)	M. MICONNET (Courzieu)
M. LEBLANC (Ambérieux d'Azergues)	M. MELAY (Cublize)
M. LAFFAY (Amplepuis)	M. BLANC (Denicé)
M. BANCHET (Ampuis)	M. CHERMETTE (Dième)
M. FELIX (Anse)	M. de la TEYSSONNIERE (Dommartin)
M. CIMETIERE (Les Ardillats)	M. MECHAIN (Dracé)
M. COMTET (Arnas)	M. HERRERO (Duerne)
M. PONCET (Aveize)	M. INNAMORATI (Echallas)
M. BOESCH (Azolette)	M. MARTINAGE (Eveux)
M. HECHAICHI (Belleville)	M. SAGE (Fleurieux sur l'Arbresle)
M. GEOFFROY (Bessenay)	MM. LEJAL et JACOLINO (Genas)
M. PISSANE (Bibost)	Mme D'ANIELLO ROSA (Givors)
M. SERRE (Blacé)	Mme REBAUD et M. SERVIGNAT (Gleizé)
M. VAN DER HAM (Le Bois d'Oingt)	M. VENET (Grézieu le Marché)
M. COQUARD (Le Breuil)	M. BONNEL (Les Haies)
Mme LALAUZE (Brindas)	M. COURTINE (Haute Rivoire)
M. SIMON (Brullioles)	M. ROMAN (Jarnioux)
M. DUBOST (Cercié)	M. ARTERO (Jonage)
Mme LARROCHETTE (Chambost Allières)	M. DEGENEVE (Jons)
M. BRECHARD (Chamelet)	M. CHADIER (Joux)
Mme BOUTEILLE (La Chapelle s/Coise)	M. CORSIN (Jullié)
M. DEFER (Charnay)	M. GELY (Lamure sur Azergues)
MM. ALVAREZ et CROISAT (Chassieu)	M. ASSANT (Lancié)
M. SIMON-FENOUILLET (Chatillon d'Azergues)	M. JOUBERT (Lantignié)
M. DEBIESSE (Chazay d'Azergues)	M. RAGEY (Larajasse)
M. BOUCHACOURT (Chenas)	M. VIEUX (Légny)
M. CINQUIN (Chenelette)	M. FORT (Lentilly)
M. BRUNEAU (Les Chères)	M. BATAILLON (Liergues)
M. DENOYELLE (Chessy)	M. CARTILLIER (Limas)
M. CHERMETTE (Chevinay)	M. HAUMONT (Lissieu)
M. EHRET (Civrieux d'Azergues)	M. CARLIER (Loire sur Rhône)
M. VANIER (Cogny)	M. BONNARD (Longes)
MM. COSTE et LEGRAS (Corbas)	M. PONCET (Longessaigne)
M. LACROIX (Cours la Ville)	M. LACROIX (Lozanne)
	M. FOURRICHON (Lucenay)

Mme MIGNARD (Marcy sur Anse)  
M. MOUREY (Meaux la Montagne)  
M. DESMARIS (Messimy)  
M. BECUE (Mezieu)  
Mme NYFFENEGGER et M. PONCIN (Mions)  
M. MOREL (Moiré)  
M. BRACHET (Montagny)  
Mme D'HARCOURT (Montmelas St Sorlin)  
M. PUIER (Morancé)  
M. LE FESSANT (Odenas)  
M. BERRY (Oingt)  
M. VIVERT (Les Olmes)  
M. POUGNARD (Orlienas)  
Mme AUFRANC (Ouroux)  
M. GROS (Le Perréon)  
M. GAUDILLIERE (Pommiers)  
M. CHERMETTE (Pont Trambouze)  
M. CARCO (Pontcharra sur Turdine)  
Mme MORIAUD (Pouilly le Monial)  
Mme CORCELETTE (Poule les Echarmeaux)  
M. BOUSQUET (Pusignan)  
M. BURLOT (Rivolet)  
M. BOUCHUT (Rontalon)  
M. COQUELIN (Sain Bel)  
M. BOUCAUD (Salles Arbussonnas)  
M. GAYVALLET (Sérézin du Rhône)  
M. PERON (Simandres)  
M. FONTES (Soucieu en Jarrest)  
Mme MATHIEN (Sourcieux les Mines)  
M. MURE (Souzy)  
M. HAOND (St Andéol le Château)  
M. THOLLET (St André la Côte)  
M. LAFONT (St Bonnet de Mure)  
M. TOUCHARD (St Bonnet le Troncy)  
M. BERAT (St Christophe la Montagne)  
M. MARTIN (St Clément de Vers)  
M. SOLY (St Clément sous Valsonne)  
M. ROGOWSKI (St Cyr le Chatoux)

M. MONTMEAS (St Cyr sur le Rhône),  
M. COMBET (St Didier sur Beaujeu)  
M. EMMETIERE (St Etienne des Oullières)  
M. LARGE (St Etienne la Varenne)  
M. VOLAY (St Genis l'Argentière)  
M. PRESTAT (St Georges de Reneins)  
M. MARION (St Germain Nuelles)  
M. GONNACHON (St Igny de Vers)  
M. BAJAS (St Jean la Bussière)  
M. CORGIER (St Just d'Avray)  
M. BERTOLDO (St Lager)  
M. PARRON (St Laurent d'Agnay)  
M. PONCET (St Laurent de Chamousset)  
M. LACARELLE (St Laurent de Mure)  
M. ROUFFY (St Laurent de Vaux)  
M. DESHAYES St Laurent d'Oingt)  
M. POUJILLY (St Loup)  
M. ROBERT (St Martin en Haut)  
Mme SURREL (St Maurice sur Dargoire)  
M. SCHOHE (St Pierre la Palud)  
M. DESBOIS (St Romain de Popey)  
M. VINCEROT (St Romain en Gal)  
M. CARADEC (St Sorlin)  
M. THIZY (St Symphorien s/Coise)  
M. DANIEL (Taluyers)  
M. MOUNIER (Taponas)  
M. BRUYERE (Tarare)  
M. RIZZO (Ternand)  
M. CHAZELLE (Thel)  
M. RICHARD (Thurins)  
M. VIDAL (Toussieu)  
Mme GAUTHIER (Trades)  
M. FARRE (Tupin Semons)  
M. DUMAS (Valsonne)  
Mme CROZIER (Vaugneray)  
M. PHILIBERT (Vaux en Beaujolais)  
M. LIEVRE (Ville s/Jarnioux)  
M. MOULIN (Villefranche sur Saône)



## 15 membres titulaires représentés par des suppléants

M. GRUMEL, représenté par M. GAUTHIER (L'Arbresle)	M. RIVIERE représenté par M. DONIER (Lachassagne)
M. SANGOUARD, représenté par M. CALLOT (Avenas)	M. LEGRAIN représenté par M. VIANNAY (Montrottier)
M. CHAZALLET, représenté par M. BARRET (Brussieu)	M. VULLO représenté par M. PASSOT (Propières)
M. FRANCELIN représenté M. JAFFRE (Charentay)	M. LYONNET représenté par M. BOUCHER (Quincieux)
Mme LAMENA représentée par M. GAUDIN (Chaussan)	M. PINET représenté par Mme MARRON (Sarcey)
M. JAMBON représenté par M. VIGNERON (Chiroubles)	M. MARTINON représenté par M. FORNAS (Savigny)
M. BOUCHUT représenté par M. BONY (Coise)	M. LARROCHETTE représenté par M. PUIPIER (St Forgeux)
M. GRANDJEAN représenté par M. CRIONAY (Frontenas)	

## 8 pouvoirs

M. GONNON (Belmont) représenté par M. LACROIX (Lozanne)	M. MONTAGNE (Mions) représenté par Mme NYFFENEGGER (Mions)
M. LAGET (Chassagny) représenté par M. VIDAL (Toussieu)	M. SAINT-ANDRE (St Vincent de Reins) représenté par M. MOUREY (Meaux la Montagne)
M. BUNIAZET (Condrieu) représenté par M. BECUE (Meyzieu)	M. GEERNAERT (Villefranche sur Saône) représenté par M. PHILIBERT (Vaux en Beaujolais)
M. CHEMARIN (Corcelles) représenté par M. MECHAIN (Dracé)	
M. SAUZE (Marennnes) représenté par M. LE FESSANT (Odenas)	

## 78 membres absents, excusés

M. DEGRANDI (Affoux)	M. AGUIRRE (Colombier Saugnieu)
M. LEFEVRE (Aigueperse)	M. PEPINO (Dareizé)
M. DUFFET (Ancy)	M. MANGIN (Emeringes)
M. CAMACHO (Bagnols)	M. LAURENT (Fleurie)
M. SOTTON (Beaujeu)	M. MATHON (Genas)
M. MAHUET (Belleville)	MM. BAZIN, DELABRE et SEMARI (Givors)
M. RABATEL (Bully)	M. PUJKIS (Grandris)
M. JAMBON (Cenves)	M. SCARNA (Grézieu la Varenne)
M. ROCHAND (Chambost Longessaigne)	M. LAMBERT (Les Halles)
M. DURAND (Chaponnay)	M. JORCIN (Juliéna)
M. AUGAGNEUR (Claveisolles)	M. GABRIEL (Lacenas)

M. DUBREUIL (Létra)	M. CRIGNON (St Julien)
M. JAMBON (Marchampt)	M. GOUTTE (St Julien sur Bibost)
M. DECLERCK (Marcilly d'Azergues)	M. THILLET (St Mamert)
M. JASSERAND (Marcy l'Etoile)	M. DIGAS (St Marcel l'Eclairé)
M. BESSON (Meys)	M. BALLANDRAS (St Nizier d'Azergues)
MM. QUINIOU, GHARBI, LHOSENS et Mme GAVIOLI (Meyzieu)	M. IBANEZ (St Pierre de Chandieu)
M. MARC (Monsols)	M. COMTE (St Romain en Gier)
M. GRANJON (Montromant)	Mme ROCHE (St Vérand)
M. VALETTE (Mornant)	Mme DIDIER (Ste Catherine)
M. MORELLON (Pollionnay)	M. MASSE (Ste Colombe)
M. GOUTAGNY (Pomeys)	M. RUILLET (Ste Consorce)
M. DESCOMBES (Quincié en Beaujolais)	M. GUILLARME (Ste Foy l'Argentière)
Mme BERNARD (Ranchal)	M. COUTURIER (Ste Paule)
Mme COQUILLION (Régnié Durette)	MM. CHADOEUF-HOEBEKE et SAUCE (Tarare)
M. GRILLON (Riverie)	M. BOURBON (Theizé)
M. LORCHEL (Ronno)	M. SAUNIER (Thizy les Bourgs)
Mme GUINOT (Les Sauvages)	M. CHAUFFOUR (Trèves)
M. BUDYNEK (Solaize)	M. FOREST (Vauxrenard)
M. REYNARD (St Appolinaire)	M. PERRET (Vernay)
M. DESPERRIER (St Bonnet des Bruyères)	M. SARCEY (Villechenève)
M. ETIEMBLE (St Clément les Places)	MM. BANCK, MANDON et GOUDARD (Villefranche)
M. JULLIEN (St Didier sous Riverie)	M. CHATELET (Villié Morgon)
M. BRIDAY (St Jacques des Arrêts)	M. LHOPITAL (Yzeron)
M. GARNIER (St Jean de Touslas)	
M. TISSIER (St Jean des Vignes)	

**Sur un effectif global de 251 délégués titulaires en exercice**

**Secrétaire de séance : Jean-Louis LAFONT**

Assistaient également à la réunion :

M. BONNEFOUX (Suppléant d'Ampuis)

M. TOURNIER (Suppléant d'Azolette)

M. JACQUET (Suppléant de Chessy les Mines)

M. GEAY (Suppléant de Cours la Ville)

M. MELLINGER (Suppléant d'Eveux)

M. DUFRESNE (Suppléant de Gleizé)

M. LE TESTE (Suppléant de Jons)

M. GIRAUD (Suppléant de Lamure sur Azergues)

M. TESTE (Suppléant de Longes)

Mme PEIGNE (Suppléante de Morancé)

M. DUBET (Suppléant d'Oingt)

M. PLASSE (Suppléant de Les Olmes)

M. BOUCRY (Suppléant de Sérézin du Rhône)

M. DUCRUET (Suppléant de Simandres)

M. JARICOT (Suppléant de Soucieu en Jarrest)

M. GEORGES (Suppléant de Sourcieux les Mines)

M. RUFER (Suppléant de St Germain Nuelles)

M. VEY (Suppléant de St Laurent de Mure)

M. MAZURAT (Suppléant de St Laurent de Vaux)

M. BAH (Suppléant de St Romain en Gal)

M. HUMBERT (Suppléant de Toussieu)

M. ROQUECAVE (Suppléant de Ville sur Jarnioux)

Pour les services du SYDER, étaient présents :

Mme BOUR, Chargée de Direction

Mme CHASSAING, Assistante de Direction

MM. LELIEVRE et GALAND,  
Service Informatique

MM. DESREUMAUX, LE LOUET, MOLITOR,  
PEYRICHOU, VABRE, VARILLON,  
Service Technique

Mme BLONDEAU, MM. PARAME et VEYRY,  
Service Energies

Mmes BESNARD et COLAS, M. LEGEAI,  
Service Administratif

Mmes BLANQUET, GANDIN, SIMEANT et  
VIANNAY,  
Assistantes administratives



# ORDRE DU JOUR

- ⇒ Rapport d'activités du Président
- ⇒ Désignation du secrétaire de séance
- ⇒ Approbation du procès-verbal du Comité du 13 novembre 2012
- ⇒ Approbation des statuts du syndicat  
*Création de deux communes nouvelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013*
- ⇒ Compétences optionnelles  
*Transfert et reprise de compétences optionnelles par les communes adhérentes*
- ⇒ Débat d'orientations budgétaires pour 2013
- ⇒ Autorisations d'ouverture de crédits 2013  
*Avant le vote du budget primitif principal*  
*Avant le vote du budget annexe « Production d'énergie renouvelable »*  
*Avant le vote du budget annexe « SYDER Chaleur »*
- ⇒ Révision des durées d'amortissement  
*Matériels liés aux installations d'énergies renouvelables*
- ⇒ Contributions des communes en 2013  
*Approbation des contributions annuelles d'adhésion des communes aux compétences obligatoires et optionnelles*  
*Approbation des charges des communes dues au SYDER*
- ⇒ Questions diverses

## Cérémonie des vœux 2013

## Remise des trophées 2012 du SYDER



# RELEVÉ DES DEBATS

## RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT

---

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je vous remercie de vous être déplacés aussi nombreux à la réunion de ce soir qui sera suivie de la cérémonie des vœux et de la remise des trophées 2012.

Depuis le dernier comité syndical, divers événements et activités ont eu lieu :

- Le jeudi 15 novembre, j'ai présidé une commission des Vice-présidents délocalisée en mairie de St Etienne des Oullières,
- Le lundi 19 novembre s'est tenue une réunion avec ERDF sur le contrôle de la concession,
- Le samedi 24 novembre, j'ai assisté à l'inauguration des travaux de sécurisation de la RD 121 et de l'agrandissement de la superette par un bar aux Sauvages,
- Le jeudi 29 novembre, j'ai présidé une commission des Vice-présidents en mairie de Belleville, suivie de la signature de diverses conventions avec ERDF,
- Le samedi 1<sup>er</sup> décembre, Daniel MARTIN m'a représenté à l'inauguration de la chaufferie bois du SIGERLY à Sathonay Camp,
- Le mardi 4 décembre, la Chambre Régionale des Comptes est venue me présenter, ainsi qu'aux deux Présidents en exercice sur cette période, Maurice POUILLY et Charles BRECHARD, ses observations issues du contrôle effectué sur la période de 2006 à 2010,
- Le jeudi 6 décembre, s'est tenue une réunion avec MM. SOUMAGNAC et DROCHON d'ERDF, en présence de Malik HECHAICHI,
- Le jeudi 13 décembre, j'ai présidé une commission des Vice-présidents au SYDER,
- Le lundi 17 décembre, Malik HECHAICHI m'a représenté à la conférence départementale en matière d'investissements sur le réseau public d'électricité à la Préfecture du Rhône à laquelle assistaient les quatre autorités concédantes du Rhône (Ville de Lyon, SIGERLY, St Jean d'Ardières et le SYDER), ainsi qu'ERDF,
- Le mardi 18 décembre, j'ai participé à la réunion de la CDCI, commission départementale de coopération intercommunale, à la Préfecture du Rhône,
- Le jeudi 20 décembre, Daniel MARTIN m'a représenté à la conférence organisée conjointement par la Préfecture du Rhône et l'ADEME sur la « vision énergétique 2030-2050 de l'ADEME »,
- Le jeudi 3 janvier, j'ai réuni les chefs de services au SYDER,

- Le mardi 8 janvier, j'ai présidé la commission des Vice-présidents suivie du Bureau Syndical au cours duquel ont été approuvées les décisions suivantes :

- ✓ La signature de la convention Article 8 entre le SYDER et ERDF pour 2013 et 2014
- ✓ La signature de la convention de partenariat « service prévenance travaux » entre le SYDER et ERDF
- ✓ La création de postes et la mise à jour du tableau des effectifs
- ✓ Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires
- ✓ Le changement de dénomination sociale de l'entreprise ETDE devenant « BOUYGUES Energies & Services » à compter du 1<sup>er</sup> février 2013
- ✓ Un avenant aux marchés CEGELEC/INEO et INEO/CEGELEC pour une modification du montant estimatif figurant dans l'acte d'engagement
- ✓ Une motion de refus du compte-rendu d'activités 2011 du concessionnaire ERDF

Voilà, Mesdames, Messieurs, le compte rendu de mes activités principales au Syndicat depuis le Comité du 13 novembre dernier. Je vous remercie de votre attention.

Avant de poursuivre cette réunion, je veux aussi vous annoncer officiellement que j'ai chargé Estelle BOUR de prendre la direction des services du SYDER depuis le début du mois de janvier (*applaudissements*).

Monsieur Philippe CORBON m'a en effet demandé de quitter le poste de Directeur pour s'occuper d'autres missions. J'ai décidé d'accéder à sa demande et aujourd'hui, je l'ai missionné plus particulièrement pour assurer le contrôle des concessions.

Je vous propose maintenant de passer à la désignation du secrétaire de séance. »

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Paul VIDAL propose de désigner comme secrétaire de séance Jean-Louis LAFONT, qui accepte.



## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 13/11/2012**

---

Paul VIDAL demande si des observations sont émises sur le procès verbal de la séance du 13 novembre 2012.

M. de la TEYSSONNIERE (Dommartin) souhaiterait savoir s'il était possible que les procès-verbaux des Comités Syndicaux soient transmis par courriel à l'adresse personnelle des délégués et non pas en mairie, car l'information ne suit pas nécessairement.

Paul VIDAL répond qu'il est très difficile pour les services du SYDER de tenir à jour une base de données d'adresses courriel personnelles. Il précise cependant que les procès verbaux des comités sont téléchargeables à tout moment depuis le site internet du SYDER ([www.syder.fr](http://www.syder.fr)). Il encourage vivement les délégués à se rendre sur ce site, qui a été récemment complètement remanié.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce procès verbal est soumis au vote.

Votants : 173  
Pour : 173  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le procès-verbal du comité syndical du 13 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.**

## **APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT**

---

Malik HECHAICHI rappelle la création de deux communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à savoir :

<b>Commune nouvelle</b>	<b>Regroupe</b>
<b>THIZY LES BOURGS</b>	Bourg de Thizy
	La Chapelle de Mardore
	Mardore
	Marnand
	Thizy
<b>SAINT GERMAIN NUELLES</b>	Saint Germain sur l'Arbresle
	Nuelles

Cette création entraîne le transfert des biens, droits et obligations des anciennes communes, la substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par les anciennes communes, et la substitution aux anciennes communes dans les EPCI dont elles étaient membres.

Malik HECHAICHI propose d'entériner la création de ces deux communes nouvelles modifiant ainsi les statuts du Syndicat.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAICHI soumet ce point au vote.

Votants :	173
Pour :	173
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Comité approuve, à l'unanimité, la modification des statuts entérinant la création des deux communes nouvelles (cf. délibération).**

## **TRANSFERT ET REPRISE DE COMPETENCES OPTIONNELLES**

---

Malik HECHAICHI informe les membres du comité que le SYDER a proposé aux communes adhérentes qui le souhaitent de reprendre des compétences optionnelles transférées au SYDER et non utilisées. Les statuts du Syndicat prévoient également la possibilité pour une commune de transférer au SYDER de nouvelles compétences optionnelles.

Il convient donc de prendre la délibération concordante du SYDER entérinant le souhait des communes ci-dessous, qui permettra de demander à la Préfecture une modification des statuts :

- Production et distribution de chaleur

Une commune transfère cette compétence au SYDER : LONGESSAIGNE

- Etudes de vidéosurveillance

Une commune reprend cette compétence : MONSOLS

Paul VIDAL apporte une précision sur cette modification en rappelant que le Préfet entérine les modifications des statuts en principe une fois par an, en fin d'année. Cette décision ne serait donc a priori applicable qu'en fin d'année 2013<sup>9</sup>.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAICHI soumet ce point au vote.

Votants :	173
Pour :	173
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Comité approuve, à l'unanimité, le transfert au SYDER de la compétence « Production et Distribution de Chaleur » de LONGESSAIGNE et la reprise de la compétence « Etudes de Vidéosurveillance » de MONSOLS (cf. délibération).**

---

<sup>9</sup> La modification statutaire relative aux compétences optionnelles des communes de Longessaigne et Monsols a été prise en compte par l'arrêté préfectoral n°2013 037-0003 du 6 février 2013.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

---

Philippe BECUE prend la parole afin de présenter le débat d'orientation budgétaire 2013 :

« Mesdames et Messieurs,

La présentation de dossiers budgétaires est une tâche ingrate, vous le savez bien.

C'est un sujet complexe, on craint toujours de noyer son propos sous une montagne de chiffres, et de perdre en cours de route l'attention de son auditoire.

Ce soir, c'est un exercice un peu différent auquel je me livre, puisqu'il s'agit d'introduire le débat d'orientation budgétaire.

Et c'est de philosophie dont il s'agit là, plus que de chiffres.

Quelle philosophie générale préside donc aux dispositions effectives que nous allons vous proposer lors du prochain vote du budget 2013 ?

Le contexte international et national, vous le connaissez tous, je ne vais pas m'y attarder, même s'il figure toujours en toile de fond de nos choix budgétaires.

Je vais zoomer directement sur le SYDER, en plantant le décor avec les quelques chiffres que vous voyez à l'écran (*cf. tableaux ci-dessous*) :

Les dépenses			
Travaux d'investissement			25,4 M€
Maintenance de l'éclairage public	Prestations de maintenance	3,6 M€	9,3 M€
	Consommations d'électricité	5,7 M€	
Personnel	29 agents		1,3 M€

Les emprunts			
En cours de la dette à fin 2012			138 M€
Remboursement de la dette	Capital	11,6 M€	18,1 M€
	Intérêts	6,5 M€	

Les recettes			
Contributions des communes			25 M€
Taxe communale sur la consommation d'électricité			7 M€
Récupération de TVA	Par le FCTVA	2,7 M€	4,4 M€
	Par le concessionnaire	1,7 M€	
Redevances des concessions électricité et gaz			3 M€
Emprunts			15 M€

En effet, de quoi parle-t-on lorsqu'on parle de ce Syndicat ?

- On parle tout d'abord, vous le voyez, de 25 à 30 millions d'euros de travaux d'investissement chaque année,
- On parle ensuite d'environ 10 millions d'euros de prestations de maintenance de l'éclairage public dont vous voyez le détail à l'écran,
- On parle aussi d'une charge de personnel, que je traduirais plutôt aujourd'hui sous la forme moins comptable d'une richesse en termes de ressources humaines, d'une trentaine d'agents.

De quoi parle-t-on encore ?

- D'un encours de dette de l'ordre de 140 millions d'euros qui correspond à un remboursement annuel de 18 millions, capital et intérêts.

J'ai évoqué là des principaux postes de dépenses.

Abordons maintenant les principaux postes de recettes. Quels sont-ils ?

- Il y a d'abord vos contributions, à vous, nos communes adhérentes : pour 25 millions d'euros par an environ,
- Vient ensuite la part communale de la taxe sur l'électricité. La plupart d'entre vous reversent cette taxe au SYDER. Elle représente une ressource de plus de 7 millions d'euros par an.
- Un peu plus de 4 millions nous arrivent sous forme de récupération de TVA,
- Citons également les redevances que nous versent nos concessionnaires, pour environ 3 millions,
- Et le reste, ce sont nos emprunts, que nous avons en 2012 strictement limités à 15 millions.

A partir de ces quelques données, quelles sont nos marges de manœuvre ?

- Les dépenses d'administration générale, c'est-à-dire nos frais de fonctionnement ? On y pense toujours en premier dans un budget. Au SYDER, ils représentent environ 400 000 €. Veiller à ce poste de dépenses est certes indispensable, mais ce n'est pas vraiment une marge de manœuvre, c'est juste de la saine gestion.
- Par ailleurs, je vous rappelle qu'en soldant en 2012 le litige avec Numéricable, nous pouvons espérer alléger nos comptes de 2013, aussi bien en frais de procédures qu'en portage financier.

Arrivé à ce stade de mon exposé, il est temps d'aborder la question de fond : quelles sont les orientations que nous vous proposons pour 2013 ?

Ces orientations, vous les avez vues se dessiner peu à peu au cours de l'année 2012, et ce soir, ma tâche est facile, j'ai juste à les rappeler de manière synthétique :

- Il s'agit d'abord de maîtriser le montant annuel de nos travaux d'investissement, en le définissant, certes, à partir de vos besoins, mais aussi :

- ✓ à partir de notre capacité à emprunter, ou plus exactement à partir des offres de prêt que les organismes financiers seront en mesure de nous proposer,
- ✓ à partir de notre capacité à gérer techniquement et administrativement les opérations, compte tenu de nos ressources humaines,
- ✓ et, il ne faut pas l'oublier, à partir de la capacité de production annuelle des entreprises auxquelles nous confions la réalisation de nos travaux et prestations.

- En deuxième point, il s'agit de réfléchir à nos missions.

C'est un vaste sujet, et je ne l'illustrerai que par un seul exemple :

Vous avez vu à l'écran que la dépense du SYDER en matière de consommation d'éclairage public a atteint presque 6 millions d'euros en 2012.

L'éclairage public, c'est une compétence importante, tout le monde en conviendra.

Mais ces 6 millions incluent aussi 2 millions de dépenses de consommation un peu différentes : des stades, des salles de sports, mais aussi par extension des salles polyvalentes...

La question des feux tricolores et autres feux de signalisation a été tranchée en 2012 : la maintenance de ces équipements ne fait pas partie des missions du SYDER.

Pour les aires de sports, la question est posée et elle méritera sûrement un débat dans les mois à venir.

- Troisième orientation proposée :

L'adaptation de nos moyens humains et matériels à nos missions, pour que celles-ci soient remplies non seulement avec toute la compétence indispensable, mais aussi dans des délais raisonnables.

Il ne s'agit pas là d'embaucher pléthore de personnels, vous savez très bien que ce n'est d'actualité dans aucune collectivité aujourd'hui, il s'agit de positionner chaque agent à sa place et lui donner les moyens de travailler.

- Et enfin, quatrième point, plus technique, par lequel je terminerai mon propos : la sécurisation de notre dette.

Pardonnez-moi de vous donner encore quelques chiffres à ce sujet :

- ✓ Début 2009, seul un tiers de notre dette était à taux fixe. Fin 2012, la proportion est passée à trois quarts.
- ✓ De même, la dette structurée, ou pour être plus clair, les emprunts toxiques, ne représentent plus qu'environ 20 % de notre encours total contre plus de 50 % début 2009.

Concernant ce dernier point de mon exposé, l'orientation est simple et claire : il s'agit de poursuivre dans cette voie.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques points que je voulais soumettre à votre réflexion dans le cadre de cet exercice rituel du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président, je vous rends volontiers la parole pour conduire ce débat. »

Paul VIDAL constate que globalement l'effort consenti par les uns et les autres en 2012 sur la gestion commence à payer. L'acharnement mis à régler le problème des emprunts toxiques porte également ses fruits. Le SYDER est en phase de stabilisation des dépenses.

M. SCHOHE (St Pierre la Palud) constate un écart de 300 000 € environ entre les dépenses et les recettes proposées. Il y a plus de dépenses que de recettes. Il souhaite des explications, même s'il a bien conscience que ce n'est pas le budget.

Paul VIDAL rappelle que le débat d'orientation budgétaire présente les grandes masses budgétaires permettant aux délégués d'appréhender les enjeux financiers des années à venir. Ce n'est effectivement pas une présentation comptable d'un budget équilibré, exercice qui sera fait lors du prochain comité.

M. SCHOHE (St Pierre la Palud) fait remarquer l'encours de la dette à fin 2012 de 138 M€, des emprunts nouveaux à hauteur de 15 M€ et un remboursement du capital de 11,6 M€. Il demande quelle interprétation on peut faire de ces différentes données.

Paul VIDAL rappelle un principe simple et incontournable : le remboursement de la dette ne doit pas dépasser ce que les communes remboursent sur 15 ans. Si le SYDER emprunte plus que ce que les communes vont lui permettre de rembourser, la situation devient compliquée, et c'est ce qui est arrivé dans le passé.

**Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Comité prend acte, à l'unanimité, de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2013 (cf. délibération).**

## AUTORISATIONS D'OUVERTURE DE CREDITS 2013

---

Philippe BECUE rappelle qu'afin d'assurer la continuité des paiements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le vote du budget primitif principal et des deux budgets annexe « Production d'Énergie Renouvelable » et autonome « SYDER Chaleur », il est nécessaire de solliciter, en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses mentionnées dans les tableaux ci-dessous, au titre de l'exercice 2013 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012.

### Budget principal

Chapitres	Intitulés des chapitres	Crédits ouverts en 2012	Autorisations de dépenses
20	Immobilisations incorporelles	188 582 €	47 145 €
21	Immobilisations corporelles	78 600 €	19 650 €
23	Immobilisations en cours	32 285 027 €	8 071 256 €
27	Autres immobilisations financières	40 000 €	10 000 €
4541	Opérations effectuées d'office pour compte de tiers	1 220 295 €	305 073 €

### Budget annexe « Production d'énergie renouvelable »

Chapitres	Intitulés des chapitres	Crédits ouverts en 2012	Autorisations de dépenses
23	Immobilisations en cours	4 194 €	1 048 €

### Budget autonome « SYDER Chaleur »

Chapitres	Intitulés des chapitres	Crédits ouverts en 2012	Autorisations de dépenses
23	Immobilisations en cours	130 626 €	32 656 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, il passe au vote.

Votants : 173  
Pour : 173  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le Comité approuve, à l'unanimité, l'autorisation d'ouverture de crédits pour 2013 (cf. délibération).**

## REVISIONS DES DUREES D'AMORTISSEMENT

---

Daniel MARTIN rappelle que, par délibération du 8 février 2011, le comité syndical a fixé la durée d'amortissement des installations d'énergies renouvelables à 25 ans pour les chaufferies bois et à 20 ans pour les centrales photovoltaïques.

Il apparaît que certains équipements constitutifs de ces installations ont une durée de vie moindre. C'est pourquoi il est proposé d'adopter des durées d'amortissement différentes pour ces équipements :

Nature de l'installation	Equipement	Durée d'amortissement
Chaufferies bois	Corps de chauffe	10 ans
	Circulateurs	15 ans
	Télégestion	15 ans
Installations photovoltaïques	Onduleurs	10 ans

M. LAFONT (St Bonnet de Mure) pense qu'il faudrait baisser la durée de l'amortissement des circulateurs à 10 ans.

Daniel MARTIN précise qu'il s'agit des circulateurs des chaufferies les plus importantes.

M. LEJAL (Genas) demande pourquoi la durée de vie des onduleurs passe de 20 à 10 ans.

Estelle BOUR répond qu'il s'agit de la durée de vie technique moyenne des onduleurs.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il passe au vote.

Votants : 173  
Pour : 173  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le Comité approuvé, à l'unanimité, les durées d'amortissement telles que proposées ci-dessus (cf. délibération).**



## APPROBATION DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES D'ADHESION DES COMMUNES EN 2013

---

Paul VIDAL indique que conformément aux statuts du SYDER, notamment l'article 5 - Dispositions financières, alinéa 5.2 - Contributions des adhérents au syndicat, le comité syndical doit fixer chaque année :

- Pour la compétence obligatoire, la part des dépenses d'administration générale supportée par chaque adhérent est calculée au prorata de la population de chaque commune (base INSEE).

La contribution proposée figure dans le tableau ci-dessous (inchangée par rapport à 2012) :

De 0 à 2000 habitants	2 € / habitant
Complément de contribution de 2001 à 15 000	1 € / habitant

Cette contribution est plafonnée à 15 000 habitants.

- Pour les compétences optionnelles transférées au Syndicat, les contributions des adhérents sont déterminées en fonction :

- ✓ d'une part fixe liée à la population des communes,
- ✓ d'une part variable en fonction de critères définis pour chacune de ces compétences.

Les contributions proposées figurent ci-dessous :

### Eclairage Public :

Part fixe : 0,04 € / habitant, plafonné à 15 000 habitants

Part variable :

*La part variable est liée au coût des travaux de maintenance et d'énergie réalisés annuellement :*

- ✓ Coût de l'énergie consommée, augmenté de 1% pour frais de gestion
- ✓ Frais forfaitaires annuels de maintenance-exploitation des installations :
  - \* Commune ne reversant pas la TCCFE au Syndicat : 40 € / source
  - \* Commune reversant la TCCFE au Syndicat :
    - Pour une visite mensuelle : 25 € / source
    - Pour une visite trimestrielle : 17 € / source

### Distribution publique de gaz :

Part fixe : 0,04 € / habitant, plafonné à 15 000 habitants

Part variable :

*La part variable est liée à la longueur totale du réseau de distribution de gaz :*

- ✓ 0 € /mètre de réseau gaz

### Production de chaleur et distribution de chaleur :

Part fixe : 0,40 € / habitant, plafonné à 15 000 habitants

Part variable :

*La part variable est fonction de la puissance de l'équipement exploité et de la longueur totale du réseau de chaleur correspondant :*

- ✓ Liée à la puissance : 0,00 €/kW
- ✓ Liée à la longueur du réseau : 0,00 €/mètre

### Etudes d'implantation de vidéosurveillance :

Part fixe : 0,04 € / habitant plafonné à 15 000 habitants

Part variable :

*La part variable est liée au coût des études réalisées annuellement, à la longueur totale du réseau et au nombre de postes correspondant :*

- ✓ Frais d'études

M. ALVAREZ (Chassieu) précise que les délégués de la commune de Chassieu vont voter contre, non pas contre le principe de la cotisation, mais contre son plafonnement à 15 000 habitants.

Paul VIDAL rappelle que ce seuil a été fixé pour ne pas trop pénaliser les communes les plus peuplées.

Une déléguée demande une explication sur la part variable liée à la longueur du réseau de 0,00 €/mètre pour ce qui concerne la compétence optionnelle « chaleur ».

Paul VIDAL précise que le principe et la définition technique de la part variable sont issus des statuts du SYDER.

M. DEBIESE (Chazay d'Azergues) souhaite également réagir sur cette part variable, qui est nulle pour deux compétences optionnelles. Sur l'éclairage public, le principe d'une part fixe et d'une part variable est validé, et il est normal que les communes cotisent au prorata du nombre de sources maintenues en état. Dans le cadre des réseaux de gaz et de chaleur, on ne prend pas en compte le fait que les réseaux soient plus importants sur certaines communes que sur d'autres. Son souhait serait que, dans le cadre de la préparation des contributions pour 2014, il puisse y avoir une réflexion pour que la part variable devienne presque systématique afin de prendre en compte la densité du réseau en restant dans un périmètre constant.

Paul VIDAL fait remarquer que le principe de la part variable pour la production de chaleur n'est pas du tout du même ordre que pour l'éclairage public, compétence pour laquelle le SYDER fournit une prestation de maintenance mais aussi de consommation électrique des installations.

Daniel MARTIN fait remarquer que la cotisation fixe de la compétence optionnelle Chaleur est de 0,40 €/habitant, soit bien plus élevée que pour les autres compétences optionnelles. En effet, le SYDER réalise des analyses d'opportunité dont il faut tenir compte pour évaluer ce coût.

Estelle BOUR souhaite apporter une précision car il lui semble que ce débat peut générer une confusion. Une chose est la consommation électrique des installations d'éclairage public, qui correspond à une dépense répercutée à la commune dans le cadre de la part variable de la contribution à cette compétence. Une autre chose est la consommation de chaleur d'un bâtiment communal, qui correspond à une dépense répercutée à la commune en tant qu'abonnée au réseau de chaleur. La commune dans cette situation paie bien évidemment ses consommations au SYDER, mais elle les paie en tant qu'abonnée au réseau et non en tant qu'adhérente au SYDER. Si on affectait une part variable qui soit calquée sur celle de l'éclairage public, cela reviendrait à faire payer deux fois le même service aux communes concernées.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, ce point est soumis au vote.

Votants :	173
Pour :	171
Contre :	2
Abstentions :	0

**Le Comité approuve, à la majorité, les contributions d'adhésion des communes pour l'année 2013, telles que proposées ci-dessus (cf. délibération).**

## CHARGES DES COMMUNES POUR 2013

---

Paul VIDAL informe que les services du SYDER ont transmis à toutes les communes l'état de leurs charges pour 2013, selon une présentation renouvelée. Il précise que ses Vice-présidents et lui-même ont souhaité que l'état récapitulatif soit davantage détaillé et lisible.

Plusieurs maires ont attiré l'attention des services sur certaines anomalies dans l'état des charges concernant leurs communes, en particulier au niveau des consommations électriques de l'éclairage public. Après vérifications approfondies, il est apparu qu'effectivement, la facturation des consommations électriques de certaines communes était imputée à d'autres communes. La responsabilité d'EDF dans ce dysfonctionnement est lourde, puisque c'est sur la base des regroupements de factures par commune, faits par EDF, que sont imputées ces dépenses aux différentes communes.

Paul VIDAL a donc demandé aux services de reprendre en totalité les calculs des charges des communes, afin que tous les doutes soient levés à ce sujet.

Paul VIDAL annonce qu'il retire donc ce point de l'ordre du jour du présent comité et informe les délégués que le vote des charges sera proposé au prochain comité, fixé au jeudi 21 février 2013 à 18 heures au siège du SYDER.

M. CINQUIN (Chenelette) demande s'il est possible d'anticiper, dans cet appel de charges, la baisse prévisible des consommations d'électricité de sa commune, étant donné que depuis 2012, l'éclairage public est soumis à une extinction nocturne partielle.

Paul VIDAL dit qu'il est difficile d'appréhender l'impact financier effectif de cette mesure par anticipation sur la facturation.

M. DEBIESSE (Chazay d'Azergues) demande si toutes les communes doivent s'attendre à recevoir de nouveaux documents concernant leur décompte de charges.

Paul VIDAL confirme que l'ensemble des communes recevront un nouvel état récapitulatif des charges 2013 avant le prochain comité.

**Le Comité approuve, à l'unanimité, le retrait de ce point de l'ordre du jour, et prend note de son report au prochain Comité fixé le jeudi 21 février 2013 à 18 heures au SYDER.**

# QUESTIONS DIVERSES

## **QUESTION ECRITE DE M. HAUMONT (LISSIEU)**

---

La commune de Lissieu demande au SYDER de réfléchir à un marquage physique sur le terrain du référencement des ouvrages d'éclairage public pour permettre une bonne identification des ouvrages en panne par les différents intervenants.

Paul VIDAL précise qu'une réponse écrite a été apportée à ce sujet à la municipalité de Lissieu. Le SYDER a axé l'identification des ouvrages sur un géoréférencement précis, solution plus souple et moins onéreuse qu'un référencement physique, non évolutif. Mais le Syndicat est tout à fait ouvert à une expérimentation qui pourrait être menée à Lissieu, à la demande de la commune.

## **QUESTION ECRITE DE M. LAFONT (ST BONNET DE MURE)**

---

Paul VIDAL accuse réception ce jour d'un courrier du délégué de la commune de St Bonnet de Mure, à propos de l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communication électronique.

Il précise qu'une réponse sera apportée à ce courrier après étude des services.

## **QUESTION ECRITE DE M. THIZY (ST SYMPHORIEN SUR COISE)**

---

M. THIZY tient à faire remarquer que les délais de traitement des demandes d'intervention de maintenance restent encore trop longs.

Paul VIDAL précise qu'il apportera des éléments de réponse à ce problème récurrent dans son discours des vœux, qu'il prononcera à l'issue de cette réunion.

## **QUESTION ECRITE DE M. RICHARD (THURINS)**

---

Paul VIDAL fait part de la question de la commune de THURINS, qui s'étonne que son courrier adressé au SYDER le 10 avril 2012 et ayant pour objet les économies d'énergie en éclairage public n'ait toujours pas reçu de réponse à ce jour.

Estelle BOUR précise qu'effectivement, la municipalité de THURINS a adressé au SYDER le 10 avril 2012 un courrier portant sur divers points, notamment de travaux d'investissement, et que ce courrier faisait mention dans son dernier paragraphe de la question des économies

d'énergie. La réponse a été apportée sur l'ensemble des autres questions du courrier, mais ce dernier point a été omis. Cet oubli sera réparé dans les prochains jours.

M. RICHARD demande par ailleurs pourquoi apparaît dans son récapitulatif des charges 2013 un reliquat concernant de la maintenance de 2010.

Estelle BOUR précise qu'en 2010, une partie de la dépense des travaux liés à la maintenance a été passée en provision au lieu d'être affectée en charge de travaux réalisés. Ces provisions ont bien été payées en 2010 par la commune, mais les sommes correspondantes lui ont été restituées en 2011 lors de la reprise des provisions. Pour corriger cette anomalie, la commune les retrouve cette année en charge de travaux réalisés.

M. RICHARD indique également que la commune souhaiterait connaître les travaux effectués lors des passages du prestataire pour estimer la qualité de son parc d'éclairage public.

Paul VIDAL précise que ces informations sont contenues dans le compte rendu d'intervention que l'entreprise de maintenance doit remettre en mairie après chacun de ses passages.

---

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur présence et lève la séance à 19 h 00.

Le Président présente ensuite ses vœux à l'assemblée et remet, avec ses Vice-présidents, les trophées 2012 aux communes lauréates.

# ANNEXES

	Page
⇒ Vœux 2013 : Discours de Monsieur Paul VIDAL, Président du SYDER.....	49
⇒ Remise des Trophées 2012 du SYDER .....	57





# VŒUX 2013

## Discours prononcé par Monsieur Paul VIDAL, Président du SYDER

*le 22 janvier 2013 à Anse*

Madame le Sénateur,  
Messieurs les Conseillers Généraux,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Monsieur Daniel POMERET représentant le Président du Conseil Général,  
Mesdames, Messieurs les responsables d'entreprises,  
Messieurs les Directeurs régionaux représentant nos concessionnaires,  
Mesdames et Messieurs, chers collègues et chers amis,

Tout d'abord, permettez-moi, au nom de l'ensemble des élus et du personnel du SYDER, de vous adresser, à vous-même et à vos familles, tous mes vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année.

Je vous souhaite de l'enthousiasme dans votre vie personnelle et collective.

Je vous souhaite de l'ambition, mais aussi du réalisme, dans vos projets.

Mais surtout, je souhaite que cette année 2013 vous soit clémente, qu'elle vous garde en bonne santé, cette santé sans laquelle tous les autres vœux seront vains.

Bonne année 2013 à toutes et à tous.

Les vœux de la nouvelle année sont traditionnellement l'occasion de faire le point sur l'année écoulée, et de dessiner les contours de l'année qui commence. Je vous remercie d'avoir répondu nombreux à mon invitation, et c'est pour moi un plaisir de vous accueillir dans ce Domaine des 12 Communes, mis à notre disposition par la Communauté de Communes Beaujolais Saône Pierres Dorées. Je tiens à remercier pour cela publiquement son Président, représenté ici ce soir par le premier Vice Président.

Avant de démarrer mes propos, je voudrais que nous ayons une pensée pour deux de nos collègues décédés en 2012, Joseph DUCARRE et Alain FERBER.

Ces vœux, ce sont les premiers vœux de plein exercice du SYDER dans sa nouvelle configuration, suite au renouvellement du Président et des Vice présidents intervenu fin 2011. L'année 2012 est en effet vraiment une année où l'on peut faire un bilan qui soit plus représentatif du travail effectué par la nouvelle équipe exécutive.

Tout d'abord, nous avons procédé à une réorganisation des services pour corriger quelques déséquilibres dans l'encadrement. Nous sortions en effet d'une situation où un chef de service avait la responsabilité d'une quinzaine de personnes, alors que d'autres cadres étaient beaucoup moins sollicités, ce qui ne nous paraissait pas très pertinent. Nous avons réorganisé les services de façon à ce que chacun soit à sa place, au bon niveau de responsabilité, pour obtenir le meilleur de chacun pour vous servir.

Je profite de l'arrivée de tous mes invités pour vous confirmer ce que j'ai annoncé tout à l'heure au comité syndical, à savoir la nomination d'Estelle BOUR à la direction des services, en remplacement de Philippe CORBON.

Nous avons aussi au cours de cette année 2012, porté un gros effort sur l'informatisation de nos activités. Vous me direz qu'en tant qu'ancien informaticien, c'est effectivement un sujet que je connais bien. Nous avons mesuré à quel point l'outil informatique pouvait nous aider dans tout ce que nous avons à entreprendre pour faciliter le travail de nos services et aussi leur permettre des autocontrôles efficaces sur la qualité de ce travail.

Le service informatique a accueilli des stagiaires tout l'été 2012, et est aujourd'hui composé de trois personnes qui œuvrent pour la mise en place des applications qui vont être mises en ligne sur notre nouveau site Internet. Tout à l'heure, je vous parlerai plus en détails de cette affaire.

Ce service informatique nous a ainsi permis de mettre en œuvre le recensement du patrimoine d'éclairage public de vos communes. Ce recensement n'est pas une mince affaire, puisqu'on parle de plus de 90 000 points lumineux dans le périmètre d'intervention du SYDER. Ces 90 000 points lumineux, nous avons pris soin de les géoréférencer un à un, en détaillant leurs caractéristiques techniques et avec photos à l'appui. Tout ceci nous servira pour mettre enfin en place une véritable politique de maîtrise de la demande en énergie en matière d'éclairage public.

Je vous avais annoncé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013, tout cela serait opérationnel. Il y a sur ce projet quelques semaines de décalage par rapport à l'objectif, mais je vous demanderais d'être indulgents avec les entreprises qui font ce travail sur le terrain et avec nos services qui vérifient et valident les données. Ceci dit, puisque les représentants de ces entreprises sont présents ce soir, je souhaite quand même leur dire publiquement qu'au 1<sup>er</sup> avril 2013, il faudra qu'on puisse avoir terminé ce chantier pour l'ensemble des communes.

Le résultat de ce recensement, quelques-uns d'entre vous ont eu la chance de pouvoir aller le visualiser sur le portail adhérents de notre site internet, puisque ce portail est en cours de test pour certaines communes. Dès que cette phase de test sera achevée, cet outil performant sera accessible à toutes vos communes.

Le bilan de l'année 2012 et les perspectives 2013 sont, pour moi, des choses directement liées.

Au cours de 2012, je suis allé à la rencontre des maires du département en tenant 19 réunions dans le cadre des communautés de communes. J'y ai rencontré 208 maires. En faisant le compte, j'ai été moi-même surpris du nombre de maires avec lesquels j'ai pu ainsi échanger entre le mois d'avril et le mois de novembre 2012.

Cette démarche pour moi était essentielle. Dans le passé, nous avons sectorisé notre territoire en commissions locales, dans lesquelles nous vous réunissions, vous les délégués du SYDER, qui assistez déjà à tous nos comités. Nous apportons donc une information à des personnes qui avaient déjà une bonne connaissance du Syndicat et de son fonctionnement. Il m'a donc paru intéressant d'aller dialoguer directement avec vos maires, qui quelquefois ont sur le sujet un regard différent, notamment budgétaire, qui n'est pas nécessairement celui des délégués. Ces échanges étaient très riches d'enseignements, et ont fait l'objet à chaque fois de comptes-rendus très détaillés.

Je profite de cet instant pour remercier tous les Présidents de Communautés de Communes de l'accueil qu'ils m'ont fait. Ils n'étaient en effet pas tenus de recevoir le SYDER, puisque les compétences exercées par le SYDER lui sont transférées directement par les communes. Mais tous m'ont accueilli de bonne grâce, et même, semble-t-il, avec plaisir. Pour ces réunions, j'étais souvent accompagné d'un Vice-président, généralement celui qui a la délégation aux travaux dans le secteur concerné, ainsi que du Directeur.

Au cours de ces réunions, nous nous sommes tout dit, sans fard. Nous avons parlé d'un SYDER qui est le vôtre, qui n'est pas le mien. Moi, je suis de passage. Nous les élus, nous sommes tous de passage. Aujourd'hui, l'équipe de Vice-présidents que j'ai le plaisir d'animer œuvre pour la collectivité dans cet état d'esprit, celui d'un SYDER qui est le vôtre, avec des services que l'on vous doit et qui doivent vous être rendus.

Mais le plus important dans ces réunions, ça a été de vous écouter. Plus de 90 % des maires étaient présents, et il eut été bien dommage de ne pas prendre en compte leurs préoccupations et leurs demandes concernant le SYDER.

Qu'en est-il ressorti, globalement, de ces réunions ? Tout d'abord, et ceci est réconfortant, c'est votre attachement au SYDER, tout ce qui fait que vous vous sentiez bien dans ce Syndicat, tout ce qui fait aussi que, de notre côté, on vous doit les services que vous attendez.

A quoi ça sert en effet d'adhérer à un syndicat ou à une communauté de communes, si cela n'apporte pas un complément de services, par rapport à ce que nous, communes, pouvons proposer, surtout pour les plus petites communes qui n'ont pas de service technique ?

À une grande majorité, vous êtes satisfaits de l'action des services du SYDER. Vous êtes aussi globalement satisfaits du professionnalisme déployé sur le terrain par nos entreprises prestataires, même si parfois vous trouvez qu'elles sont chères.

L'autosatisfaction, c'est bien ; mais comme je vous l'ai dit lors des réunions de maires, ce qui m'intéresse c'est aussi de savoir ce qui ne va pas, pour pouvoir rectifier le tir.

De ces réunions, je suis souvent rentré au SYDER avec une besace pleine de vieux problèmes, et aussi de problèmes nouveaux. Et c'est vrai que ce n'est pas sans appréhension que le personnel du SYDER me voyait revenir au bureau le lendemain d'une réunion, avec une montagne de dossiers à régler. On en a ainsi traités énormément, je pense que vous avez eu toutes les réponses que vous attendiez. Si ce n'est pas encore le cas, vous les aurez.

Vous m'avez dit aussi que vous souhaitiez un syndicat proche de vous. Je pense que le SYDER est un syndicat proche de vous. Les élus qui travaillent avec moi sont à votre service, ils sont à votre écoute, ils participent souvent à des manifestations et des inaugurations dans vos communes. C'est comme ça que j'entends la proximité. Avec aussi un découpage territorial où chaque commune a un interlocuteur

Vice-président délégué aux travaux, et un interlocuteur technicien référent. Ils sont là pour vous écouter et généralement, c'est ce qu'ils font.

Les techniciens, parlons-en : pour moi, le rôle du technicien du SYDER est sans ambiguïté. Le technicien du SYDER est le technicien de votre commune. C'est ce discours que j'ai tenu à tous les maires, j'en profite pour le redire devant toute cette assemblée. Si le SYDER met à votre disposition des techniciens sur le terrain, c'est pour vous donner un service, ce service que vous attendez étant adhérent du syndicat. Il est important que tout un chacun sache que le technicien est à votre service, et qu'il doit donner le meilleur de lui-même.

Vous m'avez d'ailleurs tracé le portrait robot de ce technicien que vous attendiez toutes et tous. Ce technicien idéal démarre sa journée à 6 heures du matin parce que vous avez prévu de faire une réunion de bonne heure, il finit tard le soir parce que vous avez une réunion publique, un conseil municipal, ou une mise en lumière à régler. Ce technicien, vous pouvez en outre le joindre tout au long de la journée, à tout instant bien évidemment. Vous comprendrez bien que depuis les 35 heures, c'est un peu compliqué pour eux de gérer en permanence un emploi du temps qui tient du grand écart. Ceci dit, je sais qu'ils se mettent à votre disposition du mieux qu'ils peuvent.

Vous m'avez parlé aussi de choses que vous déploriez :

- Vous déplorez effectivement, comme beaucoup d'entre nous du reste, que la relation avec notre concessionnaire ERDF, concessionnaire historique, paraît changer. Vous avez l'impression que le rapport au concessionnaire devient plus financier et semble s'éloigner de la mission de service public. J'en veux pour preuve la question des travaux sous tension. C'est un sujet qu'on n'a pas encore réussi à traiter de manière satisfaisante. Je ne veux pas, Monsieur SOUMAGNAC, vous décourager. Mais je pense qu'on doit trouver des solutions ensemble. Nous avons récemment refusé le compte-rendu d'activités 2011 du concessionnaire parce que de manière unilatérale, ERDF a modifié des durées d'amortissement des ouvrages. Tout à l'heure, au cours du comité, quand nous avons évoqué le sujet des durées d'amortissement, nous les avons réduites pour ce qui concerne nos installations de chaufferies bois ; mais ERDF, pour sa part, les prolonge, et les conséquences financières qui en découlent ne sont pour nous pas acceptables. A titre personnel, je n'ai pas de problème avec la direction régionale d'ERDF. Nos relations sont courtoises et je sais que, même si le directeur régional représente sa direction parisienne, nous pourrions toujours discuter et nous trouverons un moyen de s'entendre. Mais, effectivement, je pense que tous les ordres viennent de la direction parisienne et que le représentant régional n'a pas la maîtrise complète sur les sujets que nous traitons.

- Vous m'avez dit aussi que les entreprises, à qui vous laissez les clefs de vos communes, interviennent quelquefois sans prévenir, sans vous donner le nom d'un interlocuteur qui pourra vous renseigner sur les travaux qui vont être faits, sans vous expliquer pourquoi telle rue doit être barrée, pourquoi il y a une nacelle qui encombre la place du village. Vous l'avez souligné, et ça se comprend d'autant mieux que, bien évidemment, quand une difficulté de chantier se présente, c'est vous les élus, le Maire, les adjoints, les délégués, qui êtes en première ligne face à vos administrés, pour essayer d'expliquer quelquefois l'inexplicable. Vous m'avez fait savoir qu'il faudrait, effectivement, que tout le monde soit informé en temps et en heure sur ce qui se passe ou va se passer sur votre commune.

Concernant ce point, nous sommes en cours de développement d'un module de demande d'intervention, qui trouvera sa place sur le site Internet, et qui va se limiter dans un premier temps, à une demande d'intervention « Eclairage Public », mais que nous souhaitons étendre ultérieurement à toutes les demandes.

Lorsque vous ferez une demande via cette interface, le SYDER sera automatiquement informé, ainsi que les entreprises concernées. Tout le monde aura le même niveau d'information en même temps, tout le monde sera en accord. Et de la même façon, je souhaite (et je l'annonce aujourd'hui à nos informaticiens car ils n'étaient pas encore au courant), je souhaite qu'on ait la même chose en retour de l'entreprise, qu'après l'intervention, un message de bonne fin de réalisation généré par l'entreprise arrive au SYDER et dans la commune. Comme cela au moins, tout le monde est informé en temps réel. On clôt le débat, et de belle manière, en sachant quoi répondre aux gens qui nous interrogent.

- Vous vous êtes plaints aussi de la durée de réparation des candélabres en cas d'accident. C'est un réel problème. Dans cette affaire-là, je considère que les torts sont partagés. Ce n'est pas nécessairement l'avis de quelques chefs d'entreprises avec qui j'en ai discuté, mais je considère pourtant que le temps perdu est imputable à chaque partie pour un tiers. Un tiers est dû à la mairie, lorsque parfois vous ne répondez pas à notre consultation, alors que nous attendons des informations de votre part, nous attendons votre feu vert pour lancer les travaux. Un tiers est dû à l'encombrement des services du SYDER. C'est vrai qu'actuellement, on a beaucoup de fers au feu, beaucoup de chantiers en cours et il y a un peu d'encombrement, qui doit justement être résorbé avec une informatisation poussée de nos activités. Et puis, le troisième tiers, je le mets sur le compte, soit de l'entreprise, soit du fournisseur, parce que bien évidemment, le mât qui est accidenté est parfois un mât qui n'est plus en fabrication de série, et il y a des délais. Donc, on va essayer, autant que faire se peut, de réduire les délais de traitement du SYDER, le délai de nos consultations des mairies. Mais chacun doit travailler dans cette affaire sur la part de responsabilité qui le concerne.

- En matière d'éclairage public, vous m'avez parlé aussi du problème des fournitures. Vous m'avez bien dit qu'effectivement, on avait maîtrisé les prix des marchés, les coûts des travaux, avec des prix de bordereau raisonnables, mais que le problème se pose quand on est « hors bordereau ». On a en éclairage public de nombreuses fournitures qui sont rémunérées hors bordereau, pour laisser un choix large aux communes, et les prix de ces fournitures-là, jusqu'à très récemment, n'étaient pas les mêmes suivant l'entreprise qui posait le produit, et donc la commune sur laquelle on effectuait les travaux. C'est une situation assez insoutenable quand on sait que 50% de la facture de travaux d'éclairage public est constituée justement de la fourniture du matériel. On a donc mis en place un nouveau système de référencement de matériels qui en est à ses balbutiements, avec un premier catalogue de produits disponible, mais ce système est amené à se développer. J'en profite pour le souligner, puisque parmi nous ce soir, il y a des fournisseurs de matériels d'éclairage public ; ceux qui ont été invités sont du reste ceux qui ont joué le jeu dans l'élaboration de ce premier catalogue ; donc je les en remercie. Les autres n'ont pas bien entendu été invités puisqu'ils n'ont pas souhaité travailler avec nous dans cet esprit. Nous aurons un deuxième acte dans cette démarche-là, avec un référencement d'un nombre de produits bien plus important, mais là, la tâche est assez monstrueuse et là encore, nous sommes en cours de développement d'une application informatique qui nous y aidera. Le but ultime est bien entendu d'arriver au référencement de tous les produits dont le rapport qualité-prix soit conforme aux attentes du SYDER.

Nous avons mis en ligne, il y a quelques jours, un nouveau site internet. Nous avons complètement refait ce site, et, pour un prix d'abonnement de 15 €/mois, nous disposons désormais d'un site sur lequel nous avons totalement la main et que nous pouvons mettre à jour et faire évoluer en temps réel. Ce site hébergera un portail d'accès vers un « espace adhérents », espace privé réservé aux communes, dans lequel nous mettrons à votre disposition toute une série d'informations :

- Vous accéderez ainsi en temps réel à la base de données des informations de votre commune sur la gestion de tous ses travaux depuis des années. Pour ceux qui l'ont déjà testée, vous avez pu voir que l'on y trouve des informations particulièrement intéressantes concernant les travaux.

- Vous accéderez à la base de données des contrats de fourniture d'électricité de votre éclairage public, avec vos consommations et vos dépenses par point de livraison, par facture, par année, avec les courbes et histogrammes correspondants et qui vous permettront de gérer votre consommation. Quand vous déciderez par exemple des extinctions nocturnes sur certains points de livraison, vous pourrez constater quelques mois plus tard une diminution de la consommation sur l'histogramme correspondant.

Ce nouveau système, qui n'est pas encore complètement à votre disposition, est déjà utilisé en interne par nos services. Il nous a permis de mettre à jour un dysfonctionnement dans l'imputation aux communes de certaines factures de consommation d'électricité. C'est pour cela que, tout à l'heure, j'ai demandé au comité syndical de retirer de l'ordre du jour le vote des charges 2013 puisqu'il n'est pas question que l'on puisse vous proposer de voter des charges par commune qui soient fausses en termes de consommation électrique. D'ailleurs à ce sujet là, j'ai l'intention de prendre rendez-vous avec la direction régionale d'EDF, parce qu'il va falloir qu'on m'explique d'où viennent les erreurs et comment on peut y remédier rapidement. J'ai laissé aux services du SYDER à peine un mois pour rectifier tout cela, et se mettre en situation de produire des charges 2013 qui soient cohérentes et que je puisse soumettre à votre vote 21 février prochain.

- A partir du portail adhérents, vous accéderez également à la cartographie de votre éclairage public, là aussi vous aurez l'information en temps réel, telle qu'elle figure dans notre base de données au moment de votre connexion.

- Vous accéderez enfin à un espace dans lequel vous pourrez aller télécharger toutes sortes de documents que nous mettrons à votre disposition : des documents destinés aux délégués pour la préparation des comités, mais aussi vos plans d'éclairage public sous différents formats (PDF, Autocad) que vous pourrez utiliser. Tout ceci sera téléchargeable.

En matière de finances maintenant, quelle est la situation ? Nous avons d'ores et déjà à notre disposition, pour les travaux de 2013, une enveloppe de 5 750 000 € d'emprunts prêts à être mobilisés pour qu'on puisse attaquer des travaux dès le début de cette année sans rupture, en continuant notre activité sur le terrain de manière normale, et je ne désespère pas de trouver la petite dizaine de millions d'euros qui nous permettra de compléter jusqu'à 15 M€ pour arriver à répondre à vos demandes.

Par ailleurs, dès que le budget 2013 sera mis en place, nous nous intéresserons à voir si cette barre de 15 M€ d'emprunts que nous ne souhaitons pas dépasser pourrait être abaissée à 11 ou 12 M€, tout en effectuant les travaux que vous nous avez demandés. Tout cela doit être géré au plus près, afin que nous n'empruntions pas de l'argent pour rien, parce qu'avoir d'un côté 2 ou 3 M€ de trésorerie, et de l'autre, rembourser des emprunts et des intérêts, n'a pas trop de sens, ce ne serait pas de la saine gestion des finances publiques.

Je rappelle aussi sur ce sujet le rôle de régulation exercé par la commission Travaux, qui sélectionne dans les travaux demandés ceux qui seront vraiment mûrs pour être réalisés dans l'année, ce qui permet de limiter l'enveloppe à quelque chose de raisonnable.

On a en effet connu des années un peu inflationnistes. On est arrivé jusqu'à 36 M€ de travaux dans l'année, ce qui est quand même difficile à absorber, tant en charge de travail pour le personnel, qu'en charge financière pour le SYDER.

Dans les nouveautés essentielles de l'année 2012, il y a aussi la création de l'USERA, l'Union des Syndicats d'Énergies de Rhône Alpes. L'USERA est une association, ce n'est pas un syndicat, ni une collectivité. C'est l'association des Présidents des neuf syndicats d'énergies de Rhône Alpes, où les élus siègent bénévolement. Nous nous rencontrons a minima une fois par trimestre pour évoquer divers sujets ; c'est très constructif parce qu'on s'aperçoit qu'effectivement les problèmes que l'on rencontre dans notre syndicat sont souvent les mêmes dans les autres syndicats. La prochaine réunion aura lieu ce vendredi à Ampuis. Nous évoquerons divers sujets d'actualité et mettrons en place des stratégies communes pour les traiter.

Je voudrais aussi vous dire un mot sur l'annonce qui a été faite récemment par le Président du Conseil Général Michel MERCIER et par Gérard COLLOMB, concernant la création de la Métropole Européenne et d'un département du Rhône qui regrouperait toutes les communes hors périmètre du Grand Lyon. Pour ne rien vous cacher, sachez que pour ma part je suis particulièrement favorable à cette formule, même si je sais que parmi nous, il y a quelques collègues qui devront de ce fait peut-être nous quitter dans quelque temps. Mais cela nous permettra de revenir enfin à notre spécificité de syndicat au service de communes de type rural, même si nous avons parmi nos adhérents des communes de taille importante comme Villefranche sur Saône, Tarare, Belleville, etc, que je n'oublie pas. Nous sommes néanmoins plus un syndicat à caractère rural, et dans ce contexte-là, le fait que le futur département du Rhône se fasse hors Grand Lyon m'ira parfaitement bien. Ca nous permettra aussi de toucher l'intégralité de la redevance de concession, puisqu'actuellement, le fait de ne pas être un syndicat à la maille départementale nous pénalise quand même financièrement. Pour moi, c'est donc là une très bonne idée qu'a eue Michel MERCIER. J'espère que cette affaire ira au bout, que le projet de loi sera voté, et que dans quelques temps, nous aurons une vraie assise départementale.

Je voudrais aussi, avant de terminer mon propos, réserver un peu de temps pour faire quelque chose que j'oublie parfois de faire, et même souvent, comme mes enfants m'en font régulièrement le reproche : je voudrais dire merci.

- D'abord, je voudrais dire merci à mes Vice-présidents, que je sollicite beaucoup, et à qui, de temps en temps, je fais attraper quelques « transpirées ». Mais, comme c'est pour la bonne cause, personne ne se plaint. C'est pour cela que notre équipe fonctionne très bien. Je voudrais leur dire merci pour le bon travail qu'ils font au sein du SYDER et pour l'aide et le soutien qu'ils m'apportent au quotidien.

- Je voudrais aussi remercier les membres du bureau syndical, d'abord pour leur assiduité à nos réunions, mais aussi pour les avis sincères et motivés, parfois sans complaisance, qu'ils apportent à nos débats. Il est vrai que nos débats s'en trouvent très enrichis parce qu'il y a toujours une idée nouvelle qui surgit. J'ai l'habitude de dire que ce n'est pas parce qu'on est élu qu'on est plus intelligent ; donc l'avis de tous est important et intéressant.

- Je n'oublierai pas non plus nos délégués, vous qui répondez régulièrement présents et avec qui nous travaillons en toute confiance sur tous les sujets. J'en profite aussi pour vous remercier de voter, dans la grande majorité des cas, nos délibérations à l'unanimité. Cela traduit bien le fait qu'au SYDER, on essaie d'œuvrer pour le bien de la collectivité sans considérations politiciennes. Travailler dans cet état d'esprit m'intéresse et me motive particulièrement.

- Je ne veux pas oublier non plus dans mes remerciements les chefs d'entreprises, même si de temps en temps nous rencontrons des difficultés avec certains d'entre eux, avec des discussions serrées ; c'est normal, ça fait partie de la vie de tous les jours. Et c'est de ces discussions que sortent les progrès. Je veux les remercier du rôle économique qu'ils jouent. C'est un rôle économique important pour notre territoire. Sans eux, je pense que dans nos communes, nous aurions quelques chômeurs de plus. Je veux aussi les remercier par avance pour toutes les améliorations qu'ils ne manqueront pas d'apporter dans l'organisation de leur entreprise pour répondre à nos attentes, ces attentes dont je vous ai parlé longuement tout à l'heure.

- Je voudrais remercier les Directeurs et leurs adjoints représentant nos concessionnaires, vous avec qui nous travaillons en permanence en veillant à ne jamais couper les ponts. Je ne doute pas que nous arriverons dans les problèmes qui nous préoccupent à trouver des issues qui seront favorables aux uns et aux autres.

- Et puis je voudrais remercier plus particulièrement les services du SYDER. C'est une équipe d'agents qui ont des profils très complémentaires. Il y a des jeunes qui amènent leur dynamisme, ces jeunes du service informatique, mais aussi les jeunes des autres services. Il y a aussi des gens d'expérience, dont le savoir-faire et le degré d'investissement sont essentiels à la bonne marche de notre Syndicat.

Pour conclure, à vous tous qui êtes venus nombreux ici ce soir, il me reste simplement à vous renouveler mes vœux d'excellente année 2013.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

Le 22 janvier 2013

Paul VIDAL  
Président du SYDER  
*Maire de Toussieu*



# REMISE DES TROPHEES 2012 DU SYDER

Paul VIDAL donne la parole à Malik HECHAICHI pour présenter cette remise des trophées 2012 du SYDER.

Malik HECHAICHI rappelle que ces Trophées 2012 constituent la troisième édition de cette manifestation, qui a été initiée en 2010, à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du Syndicat.

Cette année encore, les opérations nommées ont été réparties en quatre catégories :

Développement Durable  
Eclairage Public  
Mise en Lumière  
Travaux Exceptionnels

Comme chaque année, beaucoup de projets ont été présentés et le choix a été difficile pour le jury qui se doit d'être objectif.

## TROPHEE 2012 DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Malik HECHAICHI procède à la présentation du trophée 2012 de la catégorie « Développement Durable » qui comporte quatre opérations nommées :

AMPLEPUIS	Rénovation des coffrets de commande d'éclairage public
LIMAS	Rénovation de l'éclairage des lotissements communaux
ST LAURENT D'AGNY	Rénovation de l'éclairage public de l'ensemble de la commune
THEIZE	Eclairage public lié à l'opération Cœur de village

Le trophée 2012 de la catégorie « Développement Durable » est décerné à la commune de ST LAURENT D'AGNY pour la rénovation de l'éclairage public de l'ensemble de la commune. Cette opération a impliqué le remplacement de la totalité des luminaires équipés de sources de type ballon fluorescent. Le choix des luminaires a été fait en fonction de la nature de la voie concernée. Les luminaires sont équipés en partie de sources bi-puissance. Treize horloges astronomiques ont été installées.

Daniel MARTIN remet le trophée à Alain ESTRADÉ, Maire de ST LAURENT D'AGNY qui remercie le SYDER pour cette récompense. Il précise que cette opération a démarré par un audit du SYDER, dont la commune a tiré tous les enseignements en décidant de rénover l'ensemble de ses installations d'éclairage public vétustes afin d'entrer dans une dynamique globale d'économies d'énergie.

## TROPHEE 2012 DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

---

Malik HECHAICHI présente le trophée 2012 de la catégorie « Eclairage Public » qui comporte cinq projets nommés :

L'ARBRESLE	Rénovation de l'éclairage du Vieil Arbresle
EVEUX	Rénovation de l'éclairage de la montée d'Eveux
LOIRE SUR RHONE	Eclairage public du lotissement La Rochère
ST LAURENT DE MURE	Eclairage rue André Malraux
ST PIERRE DE CHANDIEU	Eclairage du lotissement Grange Haute

Le trophée 2012 de la catégorie « Eclairage Public » est décerné à la commune d'EVEUX pour la rénovation de l'éclairage de la montée d'Eveux. Le travail technique a été basé sur trois axes simultanés : l'amélioration de l'uniformité d'éclairement, la suppression des nuisances lumineuses et la réduction de la consommation électrique. Une contrainte majeure de cette opération consistait en le remplacement des ouvrages en lieu et place de l'existant, sans génie civil complémentaire. Cette opération a permis une transformation complète de l'aspect diurne et nocturne de ce site.

Brigitte d'ANIELLO-ROSA remet le trophée à Jean MARTINAGE, Maire-adjoint d'EVEUX, qui représente le Maire Bertrand GONIN, qui n'a pas pu être présent ce soir. M. MARTINAGE tient à associer à cette récompense Xavier DESREUMAUX, technicien du SYDER, qui a beaucoup œuvré pour aider la commune dans la réalisation de cette opération. Il remercie également l'entreprise EIFFAGE, qui a réalisé les travaux, et le jury des Trophées qui a distingué cette affaire parmi une sélection de haut niveau.

## TROPHEE 2012 DE LA MISE EN LUMIERE

---

Malik HECHAICHI présente le trophée 2012 de la catégorie « Mise en Lumière » qui comporte quatre projets :

BRINDAS	Mise en lumière du centre culturel
DUERNE	Mise en lumière de la bibliothèque
MONTROTTIER	Eclairage du parvis et des abords de l'école communale
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Mise en lumière de l'Agora

Le trophée 2012 de la catégorie « Mise en Lumière » est décerné à la commune de ST LAURENT DE CHAMOUSSET pour la mise en lumière de l'Agora. Il s'agit de la mise en lumière du siège de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais et de la salle d'animation l'Agora, ainsi que l'éclairage des abords.

Charles BRECHARD remet le trophée 2012 à Lucien VIAL, Maire de ST LAURENT DE CHAMOUSSET et Président de la Communauté de Communes. Lucien VIAL remercie les membres du jury pour cette

distinction qui l'honore. Il précise que le concepteur lumière de cette opération est l'atelier Roland JEOL et tient également à remercier le technicien du SYDER, déjà cité pour le trophée précédent, et l'entreprise INEO.

## **TROPHEE 2012 DES TRAVAUX EXCEPTIONNELS**

---

Malik HECHAICHI présente le trophée 2012 de la catégorie « Travaux Exceptionnels » qui comporte trois projets :

COURS LA VILLE	Eclairage de la Place de la République
ST MAURICE SUR DARGOIRE	Renforcement Le Chavron sur poste Grimaudière
ST JACQUES DES ARRETS	Dissimulation des réseaux du Bourg

Le trophée 2012 de la catégorie « Travaux Exceptionnels » est décerné à la commune de ST JACQUES DES ARRETS pour la dissimulation des réseaux du Bourg.

Martine SURREL remet le trophée à Michèle GAUTHIER, Maire de TRADES, commune voisine, qui le reçoit au nom de Lucien BRIDAY, Maire de ST JACQUES DES ARRETS, qui n'a pas pu être présent. Elle précise que ces travaux ont été engagés grâce à la volonté politique forte de la municipalité, et qu'ils représentent un investissement très conséquent pour cette petite commune. Au nom de la municipalité lauréate, elle tient à ajouter que cette réalisation donne toute satisfaction.

Paul VIDAL clôture la cérémonie de remise des Trophées du SYDER 2012 en félicitant tous les lauréats et en donnant rendez-vous l'année prochaine pour l'édition 2013.



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## N° 01-2013

Page

### ⇒ Délibérations du Bureau du 8 janvier 2013 :

Délibération n°2013.01 : Approbation de la convention Article 8 entre le SYDER et ERDF pour 2013 et 2014.....	63
Délibération n°2013.02 : Approbation de la convention de partenariat "Service Prévenance Travaux" entre le SYDER et ERDF.....	63
Délibération n°2013.03 : Approbation de la création de postes.....	64
Délibération n°2013.04 : Approbation du programme pluriannuel pour l'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires .....	65
Délibération n°2013.05 : Approbation du changement de dénomination sociale de l'entreprise ETDE.....	66
Délibération n°2013.06 : Approbation de 2 avenants aux marchés CEGELEC/INEO (411/12) et INEO/CEGELEC (409/12) .....	67
Délibération n°2013.07 : Approbation de la motion de refus du Compte Rendu d'Activités 2011 du concessionnaire ERDF .....	67

### ⇒ Délibérations du Comité du 22 janvier 2013 :

Délibération n°2013.08 : Approbation des statuts du SYDER Création de deux communes nouvelles au 1 <sup>er</sup> janvier 2013.....	71
Délibération n°2013.09 : Approbation de transfert de nouvelles compétences optionnelles et de reprise de compétences optionnelles non utilisées .....	71
Délibération n°2013.10 : Débat d'orientation budgétaire 2013 .....	72
Délibération n°2013.11 : Approbation des autorisations d'ouverture de crédits 2013.....	76
Délibération n°2013.12 : Approbation des révisions de durées d'amortissement des installations d'énergies renouvelables .....	77
Délibération n°2013.13 : Approbation des contributions annuelles d'adhésion des communes en 2013 .....	77



# DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

## du 8 janvier 2013

### Délibération n°2013.01 :

#### **Approbation de la convention Article 8 entre le SYDER et ERDF pour 2013 et 2014**

Par contrat du 24 février 1993, le SYDER a concédé à Electricité de France la distribution publique d'électricité sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes.

Monsieur le Président rappelle les termes de l'article 8 du contrat de concession signé avec le concessionnaire ERDF qui stipule que « *Comme participation au financement de travaux dont l'autorité concédante sera maître d'ouvrage et destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession, le concessionnaire versera à l'autorité concédante une contribution annuelle (...)*

*(...) Le concessionnaire participera, à raison de 40 % du coût hors TVA, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession. »*

Selon l'article 3 du projet de convention, la contribution du concessionnaire serait fixée à 340 000 € HT par an pour les années 2013 et 2014.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical **décide, à l'unanimité**

- ⇒ **D'adopter** la convention Article 8 entre le SYDER et ERDF pour les années 2013 et 2014,
- ⇒ **D'autoriser** le Président à signer la convention présentée et jointe en annexe,
- ⇒ **D'autoriser** le Président à mener toutes les procédures associées à la mise en œuvre de cette convention.

### Délibération n°2013.02 :

#### **Approbation de la convention de partenariat "Service Prévenance Travaux" entre le SYDER et ERDF**

ERDF, en tant que concessionnaire, et le SYDER, en tant qu'autorité concédante maître d'ouvrage, interviennent régulièrement sur les réseaux électriques de distribution, pour la réalisation de travaux programmés.

Ces interventions nécessitent généralement des coupures électriques qui vont affecter les communes du territoire du SYDER, et donc leurs administrés.

Dans ce contexte, la mise en place d'un dispositif de communication adapté entre le SYDER, ERDF, les communes concernées et leurs habitants peut s'avérer nécessaire.

La convention proposée a pour objet de définir et de formaliser le service « Prévenance Travaux » proposé par ERDF au bénéfice des communes adhérentes du SYDER.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical **décide, à l'unanimité**

- ⇒ **D'adopter** la convention de partenariat « Service Prévenance Travaux » entre le SYDER et ERDF,
- ⇒ **D'autoriser** le Président à signer la convention présentée et jointe en annexe,
- ⇒ **D'autoriser** le Président à mener toutes les procédures associées à la mise en œuvre de cette convention.

### **Délibération n°2013.03 :**

#### **Approbation de la création de postes**

Monsieur le Président expose au bureau syndical la nécessité de faire évoluer les effectifs du SYDER pour faire face à ses besoins internes et permettre leur adaptation à l'évolution des demandes des collectivités adhérentes.

Il propose donc de modifier le tableau des effectifs en procédant à la création des postes suivants :

- Un poste d'attaché principal à temps complet, destiné à renforcer l'expertise du Syndicat en matière d'analyse financière.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3.2 ou 3.3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme permettant de se présenter au concours d'attaché territorial, ou d'une expérience professionnelle équivalente.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des attachés principaux, au maximum sur la base de l'indice majoré terminal.

- Deux postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, destinés à renforcer les services technique et informatique.

Chacun de ces emplois pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3.2 ou 3.3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme permettant de se présenter au concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, ou d'une expérience professionnelle équivalente.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe, au maximum sur la base de l'indice majoré terminal.

- Un poste de technicien, à temps complet, destiné à renforcer le service Energies.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3.2 ou 3.3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme permettant de se présenter au concours de technicien territorial, ou d'une expérience professionnelle équivalente.



Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des techniciens, au maximum sur la base de l'indice majoré terminal.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3.2 et 3.3, ainsi que l'article 34,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau syndical, **à l'unanimité,**

- ⇒ **Décide** la création des emplois territoriaux suivants : un attaché principal, deux techniciens principaux de 2ème classe et un technicien,
- ⇒ **Autorise** le Président, en l'absence de candidatures de fonctionnaires pertinentes, à recourir à des agents non titulaires dans les conditions de diplôme et de rémunération mentionnées dans le rapport introductif,
- ⇒ **Prend note** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif principal de 2013 en section de fonctionnement, au chapitre 012 - Charges de personnel.

#### **Délibération n°2013.04 :**

##### **Approbation du programme pluriannuel pour l'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires**

Vu la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012 – 347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents de la fonction publique et notamment son article 17 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 8 janvier 2013 ;

Considérant le rapport présenté en comité technique faisant état d'un ingénieur pouvant bénéficier du dispositif d'accès à l'emploi de titulaire,

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical,

#### ⇒ **Approuve à l'unanimité :**

Conformément au rapport présenté joint en annexe et compte tenu des besoins du SYDER et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, seront organisées les actions suivantes :

Année	Grades	Sélection professionnelle	Concours réservé	Recrutement réservé sans concours
2013	Ingénieur	1		

- ⇒ **Charge** le Président de la mise en œuvre des présentes dispositions.

## **Délibération n°2013.05 :**

### **Approbation du changement de dénomination sociale de l'entreprise ETDE**

Vu les marchés cités ci-dessous,

<b>OBJET</b>	<b>DATE APPEL D'OFFRES</b>	<b>N° MARCHE</b>	<b>N° LOT</b>
Maintenance Eclairage Public 2006-2009	04/07/2005	110/06	10
Maintenance Eclairage Public 2006-2009	04/07/2005	111/06	11
Maintenance Eclairage Public 2010-2013	06/10/2009	114/10	14
Maintenance Eclairage Public 2010-2013	06/10/2009	115/10	15
Maintenance Eclairage Public 2010-2013	06/10/2009	116/10	16
Maintenance Eclairage Public 2010-2013	06/10/2009	117/10	17
Maintenance Eclairage Public 2010-2013	06/10/2009	118/10	18
Réseaux et Eclairage Public 2008-2011	26/06/2007	401/08	1
Réseaux et Eclairage Public 2008-2011	26/06/2007	402/08	2
Réseaux et Eclairage Public 2012-2015	21/06/2011	415/12	15
Réseaux et Eclairage Public 2012-2015	21/06/2011	416/12	16
Réseaux et Eclairage Public 2012-2015	21/06/2011	418/12	18

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du changement de nom intervenu pour la société ETDE qui devient « BOUYGUES Energies & Services » à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à ce changement de dénomination.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, **à l'unanimité,**

⇒ **Autorise** le Président à signer tous documents permettant au SYDER et à l'entreprise concernée de poursuivre leurs relations contractuelles dans le cadre de ces marchés en substituant la nouvelle dénomination sociale « BOUYGUES Energies & Services » à la dénomination antérieure « ETDE ».

### **Délibération n°2013.06 :**

#### **Approbation de deux avenants aux marchés CEGELEC/INEO (411/12) et INEO/CEGELEC (409/12)**

Monsieur le Président rappelle que le groupement d'entreprises CEGELEC CENTRE EST et INEO est titulaire de deux marchés pluriannuels de travaux 2012-2015 : 409/12 (mandataire INEO), et 411/12 (mandataire CEGELEC CENTRE EST).

Il est apparu qu'il figurait une erreur matérielle dans les actes d'engagement de ces deux marchés : le montant annuel TTC estimatif du marché qui y est mentionné est de 30 790 000 €, correspondant au montant total estimatif de l'ensemble des lots et non de chaque lot concerné.

Il est nécessaire de rectifier cette erreur par un avenant à ces deux marchés, à savoir :

Marché 409/12 : montant porté à 1 310 000 € TTC

Marché 411/12 : montant porté à 1 000 000 € TTC

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical **décide, à l'unanimité**

⇒ **D'autoriser** le Président à signer les avenants nécessaires à savoir :

- Marché 409/12 : montant porté à 1 310 000 € TTC
- Marché 411/12 : montant porté à 1 000 000 € TTC

### **Délibération n°2013.07 :**

#### **Approbation de la motion de refus du Compte Rendu d'Activités 2011 du concessionnaire ERDF**

Monsieur le Président rappelle que le contrôle de concession consiste notamment à vérifier la fiabilité et la sincérité des informations fournies par le concessionnaire dans les comptes rendus annuels d'activité du concessionnaire (CRAC).

Ce compte-rendu est le document officiel de base de la relation délégant/délégataire, et doit comporter toutes les informations nécessaires à son évaluation par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE).

A défaut, celle-ci se doit de signaler à ses adhérents, aux usagers ainsi qu'aux instances idoines, l'impossibilité qui lui est faite d'exercer pleinement son rôle d'autorité concédante.

Monsieur le Président précise :

- Que le SYDER n'a pas été tenu informé du changement de méthode comptable opéré par le concessionnaire ERDF avant la publication et la présentation du compte-rendu d'activité du concessionnaire 2011,
- Que la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, n'a pas non plus été tenue informée de cette modification,
- Que l'impact financier est d'importance : d'une part, il rompt l'équilibre économique et financier du contrat de concession et, d'autre part, il vise de fait les dettes et créances réciproques en fin de contrat puisque les provisions seront repoussées au-delà du terme de la concession et deviennent ainsi caduques.

Afin d'afficher la volonté commune des autorités concédantes, il est proposé que les syndicats se positionnent par une motion visant à attester du fait que les autorités concédantes refusent la

politique du fait accompli liée aux décisions unilatérales de changement de méthode comptable du concessionnaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau syndical, **à l'unanimité,**

⇒ **Adopte** la motion ci-jointe,

⇒ **Donne pouvoir** à Monsieur le Président de saisir les autorités concernées.

## MOTION

### REFUS DU CRAC ERDF 2011 ET PROLONGATION DE LA DUREE DE VIE DES OUVRAGES CONCEDES

Le contrôle de concession consiste notamment à vérifier la fiabilité et la sincérité des informations fournies par le concessionnaire dans les comptes rendus annuels d'activité du concessionnaire (CRAC). Ce compte-rendu est le document officiel de base de la relation délégant/déléataire, et doit comporter toutes les informations nécessaires à son évaluation par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE). A défaut, celle-ci se doit de signaler à ses adhérents, aux usagers ainsi qu'aux instances idoines, l'impossibilité qui lui est faite d'exercer pleinement son rôle d'autorité concédante.

Vu

- Que le SYDER n'a pas été tenu informé du changement de méthode comptable opéré par le concessionnaire ERDF avant la publication et la présentation du compte-rendu d'activité du concessionnaire 2011,
- Que la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, n'a pas non plus été tenue informée de cette modification, puisque elle l'a appris en procédant elle-même à une analyse du rapport financier du groupe EDF S.A., lequel rapport fait état de quelques résultats financiers concernant sa filiale ERDF,
- Que l'impact financier est d'importance : d'une part, il rompt l'équilibre économique et financier du contrat de concession et, d'autre part, il vise de fait les dettes et créances réciproques en fin de contrat puisque les provisions seront repoussées au-delà du terme de la concession et deviennent ainsi caduques.

Vu

- Les rapports des chambres régionales des comptes (CRC) qui ont constaté une modification à plusieurs reprises des modalités d'amortissement des biens concédés par ERDF, notamment s'agissant de la durée d'utilité et de la valeur de remplacement de certains ouvrages ; et à cet égard, les observations des CRC qui estiment que ces modifications « *ne contribuent pas à faciliter le contrôle du concédant sur la politique menée par ERDF* », « *contreviennent au principe de la permanence des méthodes comptables* » et considèrent que « *l'autorité concédante n'est pas ou mal informée par son concessionnaire* »,
- L'audition de la Direction financière d'ERDF le 28 juin 2012 dans le cadre de la Commission « Ressources financières des AODE » de la FNCCR, qui a annoncé officiellement ce changement de pratique comptable à cette date,
- La motion du conseil d'administration de la FNCCR en date du 12 juillet 2012,
- L'audition de la direction régionale d'ERDF par les présidents de l'USERA le 14 septembre 2012, et les vives critiques émises par ceux-ci sur ces présentations faites par ERDF, dont certains éléments dégradent l'information présentée aux autorités concédantes, en particulier :
  - les provisions pour renouvellement diminuées par le changement unilatéral opéré par ERDF sans concertation préalable avec la FNCCR ni avec les différentes autorités organisatrices de la distribution d'électricité,
  - l'impact sur les droits du concédant.
- L'avis du bureau du SYDER en date du 8 janvier 2013

Vu

- L'allongement de la durée de vie de certains ouvrages qui contrevient également, selon la FNCCR, aux décisions prises quant aux durées d'amortissement prévues pour la période tarifaire TURPE3 pour laquelle la CRE, Commission de Régulation de l'Énergie, s'était prononcée en prenant en compte des durées de vie normatives d'ouvrages de 30 à 40 ans,
- Le montant national des provisions pour renouvellement de 11,3 milliards d'euros dont 57 millions d'euros relevant de la concession du SYDER.

### **Le SYDER, autorité concédante**

#### **⇒ Conteste**

- Le changement unilatéral de pratiques comptables par ERDF,
- Le prolongement de la durée d'amortissement des ouvrages concédés qui a été opéré par ERDF, sans concertation préalable, tant au niveau national que local.

#### **⇒ Constate**

- Le manque d'informations de la part du concessionnaire vis-à-vis des autorités organisatrices,
- Les initiatives prises en ce domaine par ERDF qui bouleversent l'équilibre économique des contrats de concession au détriment des autorités organisatrices.

#### **⇒ Demande**

- Plus de transparence sur les pratiques comptables et la présentation des comptes par le concessionnaire, en particulier au sein du compte-rendu annuel d'activités (CRAC) qui doit être un outil d'informations à destination de l'autorité organisatrice et non pas uniquement un simple document de communication du concessionnaire,
- La transmission des études statistiques et techniques qui ont conduit ERDF à effectuer une nouvelle estimation de la durée de vie de certains ouvrages et des documents attestant, selon les dires d'ERDF, la soi-disant validation par la Commission de Régulation de l'Énergie et par les commissaires aux comptes d'ERDF.

#### **⇒ Refuse**

- Le compte-rendu annuel du concessionnaire 2011 tel que présenté, qui met le SYDER devant le fait accompli en l'informant a posteriori de modifications comptables lourdes de conséquences.

**Conformément à l'article 32 D du Cahier des Charges de Concession qui le lie avec le concessionnaire, le SYDER met en demeure ce dernier de fournir ces éléments dans un délai de 15 jours à compter de la notification du présent courrier. A défaut, le SYDER se réservera le droit d'appliquer des pénalités selon les modalités précisées à l'article 32 D précité.**

# DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## du 22 janvier 2013

### **Délibération n°2013.08 :**

#### **Approbation des statuts du SYDER - Création de deux communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2013**

Monsieur le Président rappelle la création de deux communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à savoir THIZY LES BOURGS et ST GERMAIN NUELLES.

Cette création entraîne le transfert des biens, droits et obligations des anciennes communes, la substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par les anciennes communes, et la substitution aux anciennes communes dans les EPCI dont elles étaient membres.

Monsieur le Président propose d'entériner la création de ces deux communes nouvelles modifiant ainsi les statuts du Syndicat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité**

- ⇒ **Approuve** la création des deux communes nouvelles de THIZY LES BOURGS et ST GERMAIN NUELLES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- ⇒ **Entérine** la modification des statuts du Syndicat telle que proposée par la Préfecture du Rhône.

### **Délibération n°2013.09 :**

#### **Approbation de transfert de nouvelles compétences optionnelles et de reprise de compétences optionnelles non utilisées**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que les communes adhérentes qui le souhaitent ont la possibilité statutaire de transférer au SYDER de nouvelles compétences optionnelles, ou de reprendre des compétences optionnelles transférées au SYDER et non utilisées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-16,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012 362-0007 du 27 décembre 2012 relatif à la modification des statuts et compétences optionnelles du SYDER,

Vu la délibération du 4 décembre 2012 de la commune de LONGESSAIGNE, visant à transférer au Syndicat la compétence optionnelle « Production de chaleur et distribution publique de chaleur »,

Vu la délibération du 16 novembre 2012 de la commune de MONSOLS, visant à reprendre la compétence optionnelle « Etude d'implantation de vidéosurveillance », non utilisée,

Considérant qu'il convient de modifier l'article 3.3 des statuts et compétences du SYDER, relatif aux compétences optionnelles déléguées par les communes,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, e Comité Syndical, **l'unanimité**

- ⇒ **Approuve** le transfert de la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur » de la commune de LONGESSAIGNE ;
- ⇒ **Approuve** la reprise de la compétence optionnelle non utilisée « Etudes d'implantation de vidéosurveillance » de la commune de MONSOLS ;
- ⇒ **Charge** Monsieur le Président de solliciter un arrêté préfectoral entérinant cette décision.

**Délibération n°2013.10 :**

**Débat d'orientation budgétaire 2013**

Monsieur le Vice-président délégué rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre de la préparation du budget primitif 2013. Conformément à la réglementation, ce débat constitue une opportunité de faire le point sur la situation financière du SYDER et sur les enjeux de l'année à venir.

Monsieur le Vice-président présente le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2013 (en pièce jointe).

Vu l'article L 2312-1 du CGCT,

Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Comité syndical, **à l'unanimité,**

- ⇒ **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2013.



**COMITE DU 22 JANVIER 2013 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**  
**Rapport introductif**

Mesdames et Messieurs,

La présentation de dossiers budgétaires est une tâche ingrate, vous le savez bien.

C'est un sujet complexe, on craint toujours de noyer son propos sous une montagne de chiffres, et de perdre en cours de route l'attention de son auditoire.

Ce soir, c'est un exercice un peu différent auquel je me livre, puisqu'il s'agit d'introduire le débat d'orientation budgétaire.

Et c'est de philosophie dont il s'agit là, plus que de chiffres.

Quelle philosophie générale préside donc aux dispositions effectives que nous allons vous proposer lors du prochain vote du budget 2013 ?

Le contexte international et national, vous le connaissez tous, je ne vais pas m'y attarder, même s'il figure toujours en toile de fond de nos choix budgétaires.

Je vais zoomer directement sur le SYDER, en plantant le décor avec les quelques chiffres que vous voyez à l'écran (*cf. tableaux ci-dessous*) :

<b>Les dépenses</b>			
Travaux d'investissement			25,4 M€
Maintenance de d'éclairage public	Prestations de maintenance	3,6 M€	9,3 M€
	Consommations d'électricité	5,7 M€	
Personnel	29 agents		1,3 M€

<b>Les emprunts</b>			
En cours de la dette à fin 2012			138 M€
Remboursement de la dette	Capital	11,6 M€	18,1 M€
	Intérêts	6,5 M€	

<b>Les recettes</b>			
Contributions des communes			25 M€
Taxe communale sur la consommation d'électricité			7 M€
Récupération de TVA	Par le FCTVA	2,7 M€	4,4 M€
	Par le concessionnaire	1,7 M€	
Redevances des concessions électricité et gaz			3 M€
Emprunts			15 M€

En effet, de quoi parle-t-on lorsqu'on parle de ce Syndicat ?

On parle tout d'abord, vous le voyez, de 25 à 30 millions d'euros de travaux d'investissement chaque année,

On parle ensuite d'environ 10 millions d'euros de prestations de maintenance de l'éclairage public dont vous voyez le détail à l'écran,

On parle aussi d'une charge de personnel, que je traduirais plutôt aujourd'hui sous la forme moins comptable d'une richesse en termes de ressources humaines, d'une trentaine d'agents.

De quoi parle-t-on encore ?

D'un encours de dette de l'ordre de 140 millions d'euros qui correspond à un remboursement annuel de 18 millions, capital et intérêts.

J'ai évoqué là des principaux postes de dépenses.

Abordons maintenant les principaux postes de recettes. Quels sont-ils ?

Il y a d'abord vos contributions, à vous, nos communes adhérentes : pour 25 millions d'euros par an environ,

Vient ensuite la part communale de la taxe sur l'électricité. La plupart d'entre vous reversent cette taxe au SYDER. Elle représente une ressource de plus de 7 millions d'euros par an.

Un peu plus de 4 millions nous arrivent sous forme de récupération de TVA,

Citons également les redevances que nous versent nos concessionnaires, pour environ 3 millions,

Et le reste, ce sont nos emprunts, que nous avons en 2012 strictement limités à 15 millions.

A partir de ces quelques données, quelles sont nos marges de manœuvre ?

Les dépenses d'administration générale, c'est-à-dire nos frais de fonctionnement ? On y pense toujours en premier dans un budget. Au SYDER, ils représentent environ 400 000 €. Veiller à ce poste de dépenses est certes indispensable, mais ce n'est pas vraiment une marge de manœuvre, c'est juste de la saine gestion.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en soldant en 2012 le litige avec Numéricable, nous pouvons espérer alléger nos comptes de 2013, aussi bien en frais de procédures qu'en portage financier.

Arrivé à ce stade de mon exposé, il est temps d'aborder la question de fond : quelles sont les orientations que nous vous proposons pour 2013 ?

Ces orientations, vous les avez vues se dessiner peu à peu au cours de l'année 2012, et ce soir, ma tâche est facile, j'ai juste à les rappeler de manière synthétique :

Il s'agit d'abord de maîtriser le montant annuel de nos travaux d'investissement, en le définissant, certes, à partir de vos besoins, mais aussi :

- à partir de notre capacité à emprunter, ou plus exactement à partir des offres de prêt que les organismes financiers seront en mesure de nous proposer,
- à partir de notre capacité à gérer techniquement et administrativement les opérations, compte tenu de nos ressources humaines,
- et, il ne faut pas l'oublier, à partir de la capacité de production annuelle des entreprises auxquelles nous confions la réalisation de nos travaux et prestations.

En deuxième point, il s'agit de réfléchir à nos missions :

C'est un vaste sujet, et je ne l'illustrerai que par un seul exemple :

Vous avez vu à l'écran que la dépense du SYDER en matière de consommation d'éclairage public a atteint presque 6 millions d'euros en 2012.

L'éclairage public, c'est une compétence importante, tout le monde en conviendra.

Mais ces 6 millions incluent aussi 2 millions de dépenses de consommation un peu différentes : des stades, des salles de sports, mais aussi par extension des salles polyvalentes...

La question des feux tricolores et autres feux de signalisation a été tranchée en 2012 : la maintenance de ces équipements ne fait pas partie des missions du SYDER.

Pour les aires de sports, la question est posée et elle méritera sûrement un débat dans les mois à venir.

Troisième orientation proposée,

L'adaptation de nos moyens humains et matériels à nos missions, pour que celles-ci soient remplies non seulement avec toute la compétence indispensable, mais aussi dans des délais raisonnables.

Il ne s'agit pas là d'embaucher pléthore de personnels, vous savez très bien que ce n'est d'actualité dans aucune collectivité aujourd'hui, il s'agit de positionner chaque agent à sa place et lui donner les moyens de travailler.

Et enfin, quatrième point, plus technique, par lequel je terminerai mon propos : la sécurisation de notre dette.

Pardonnez-moi de vous donner encore quelques chiffres à ce sujet :

Début 2009, seul un tiers de notre dette était à taux fixe. Fin 2012, la proportion est passée à trois quarts.

De même, la dette structurée, ou pour être plus clair, les emprunts toxiques, ne représentent plus qu'environ 20 % de notre encours total contre plus de 50 % début 2009.

Concernant ce dernier point de mon exposé, l'orientation est simple et claire : il s'agit de poursuivre dans cette voie.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques éléments que je voulais soumettre à votre réflexion dans le cadre de ce rapport introductif au débat d'orientation budgétaire.

## **Délibération n°2013.11 :**

### **Approbation des autorisations d'ouverture de crédits 2013**

Afin d'assurer la continuité des paiements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le vote du budget primitif principal et des deux budgets annexe « Production d'Énergie Renouvelable » et autonome « SYDER Chaleur »,

Le Vice-président chargé des Finances sollicite, en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

L'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses mentionnées dans les tableaux ci-dessous, au titre de l'exercice 2013 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012.

#### ➤ Budget principal

Chapitres	Intitulés des chapitres	Crédits ouverts en 2012	Autorisations de dépenses
20	Immobilisations incorporelles	188 582 €	47 145 €
21	Immobilisations corporelles	78 600 €	19 650 €
23	Immobilisations en cours	32 285 027 €	8 071 256 €
27	Autres immobilisations financières	40 000 €	10 000 €
4541	Opérations effectuées d'office pour compte de tiers	1 220 295 €	305 073 €

#### ➤ Budget annexe « Production d'énergie renouvelable »

Chapitres	Intitulés des chapitres	Crédits ouverts en 2012	Autorisations de dépenses
23	Immobilisations en cours	4 194 €	1 048 €

#### ➤ Budget autonome « SYDER Chaleur »

Chapitres	Intitulés des chapitres	Crédits ouverts en 2012	Autorisations de dépenses
23	Immobilisations en cours	130 626 €	32 656 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité**

⇒ **Accorde** à Monsieur le Président les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses au titre de l'exercice 2013, avant le vote des budgets primitifs principal, annexe et autonome, dans la limite des montants sollicités.

### **Délibération n°2013.12 :**

#### **Approbation des révisions de durées d'amortissement des installations d'énergies renouvelables**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 8 février 2011, le comité syndical a fixé la durée d'amortissement des installations d'énergies renouvelables à 25 ans pour les chaufferies bois et à 20 ans pour les centrales photovoltaïques.

Il apparaît que certains équipements constitutifs de ces installations ont une durée de vie moindre. C'est pourquoi il est proposé d'adopter des durées d'amortissement différentes pour ces équipements :

Nature de l'installation	Equipement	Durée d'amortissement
Chaufferies bois	Corps de chauffe	10 ans
	Circulateurs	15 ans
	Télégestion	15 ans
Installations photovoltaïques	Onduleurs	10 ans

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité**

⇒ **Adopte** les durées d'amortissement telles que proposées dans le rapport introductif.

### **Délibération n°2013.13 :**

#### **Approbation des contributions annuelles d'adhésion des communes en 2013**

Monsieur le Président indique que conformément aux statuts du SYDER, notamment l'article 5- Dispositions financières, alinéa 5.2-Contributions des adhérents au syndicat, le Comité syndical doit fixer chaque année :

Pour la compétence obligatoire, la part des dépenses d'administration générale supportée par chaque adhérent est calculée au prorata de la population de chaque commune (base INSEE de début de mandat).

La contribution proposée figure dans le tableau ci-dessous (inchangée par rapport à 2012) :

De 0 à 2000 habitants	2 € / habitant
Complément de contribution de 2001 à 15 000 habitants	1 € / habitant

Cette contribution est plafonnée à 15 000 habitants.

Pour les compétences optionnelles transférées au Syndicat, les contributions des adhérents sont déterminées en fonction :

- d'une part fixe liée à la population des communes (base INSEE de début de mandat),
- d'une part variable en fonction de critères définis pour chacune de ces compétences.

Les contributions proposées figurent ci-dessous :

▪ Eclairage Public :

Part fixe : 0,04 € / habitant, plafonné à 15 000 habitants

Part variable :

« La part variable est liée au coût des travaux de maintenance et d'énergie réalisés annuellement »<sup>10</sup> :

Coût de l'énergie consommée, augmenté de 1% pour frais de gestion

Frais forfaitaires annuels de maintenance-exploitation des installations :

\* Commune ne reversant pas la TCCFE<sup>11</sup> au Syndicat : 40 € / source

\* Commune reversant la TCCFE au Syndicat :  
Pour une visite mensuelle : 25 € / source  
Pour une visite trimestrielle : 17 € / source

▪ Distribution publique de gaz :

Part fixe : 0,04 € / habitant, plafonné à 15 000 habitants

Part variable :

« La part variable est liée à la longueur totale du réseau de distribution de gaz » :

0 € /mètre de réseau gaz

▪ Production de chaleur et distribution de chaleur :

Part fixe : 0,40 € / habitant, plafonné à 15 000 habitants

Part variable :

« La part variable est fonction de la puissance de l'équipement exploité et de la longueur totale du réseau de chaleur correspondant ».

▪ Etudes d'implantation de vidéosurveillance :

Part fixe : 0,04 € / habitant plafonné à 15 000 habitants

Part variable :

« La part variable est liée au coût des études réalisées annuellement, à la longueur totale du réseau et au nombre de postes correspondant » :

Frais d'études

Vu l'arrêté préfectoral n°2012 362-0007 du 27 décembre 2012 relatif aux statuts et compétences du SYDER,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le **Comité Syndical décide, à la majorité**

⇒ **De fixer** les contributions annuelles d'adhésion des communes aux différentes compétences du Syndicat telles qu'énumérées ci-dessus.

<sup>10</sup> Extrait de l'article 5.2. de l'arrêté préfectoral 2012 362-0007 du 27 décembre 2012, relatif aux statuts et compétences du SYDER

<sup>11</sup> TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**BULLETIN D'ABONNEMENT**  
**A RETOURNER AU SYDER**

NOM ..... Prénom .....

Collectivité représentée .....

Adresse .....

Ville..... Code Postal .....

**Abonnement annuel au prix de 23 € TTC**

*(Délibération du Bureau en date du 17.12.2001)*

Le recueil des actes administratifs vous sera adressé dès réception des fonds.

Mode de règlement :

Virement postal

*A adresser à Madame le Trésorier Principal de Villeurbanne Municipale, 1 Rue du Docteur  
Pierre Fleury Papillon - BP 75052 - 69601 VILLEURBANNE CEDEX,  
Banque de France – 30001 00497 0000U050035 62*

Chèque bancaire ou postal

*A joindre au présent bulletin d'abonnement*

***A l'échéance, un bulletin de réabonnement vous sera transmis.***

Date

Signature